

SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS N° 98

RAPPORT DE LA TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

18-19 juillet 2017



Qu'est-ce que l'IICA?

Il y a plus de 70 ans, des visionnaires ont constaté la nécessité de doter le continent américain d'un organisme spécialisé en agriculture ayant pour mission de promouvoir le développement agricole et le bien-être rural. Cette mission est toujours d'actualité.

C'est ainsi qu'est né l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) qui, au fil des ans, a réussi à relever des défis de taille, à saisir des occasions porteuses et surtout, à évoluer pour devenir un organisme de coopération technique international qui répond sans cesse aux nouvelles exigences du secteur agricole.

Notre **mission** est de *stimuler, de promouvoir et de soutenir les efforts des États membres pour le développement agricole et le bien-être des communautés rurales au moyen de la coopération technique internationale d'excellence.*

De concert avec nos États membres, nous cultivons une **vision** : *l'atteinte d'une agriculture interaméricaine compétitive, viable et inclusive, qui alimente le Continent et le monde, et qui permet de faire reculer la faim et la pauvreté chez les producteurs et les habitants des régions rurales.*

Nous fournissons des services de coopération de par une collaboration étroite et constante avec nos 34 États membres, dont nous répondons aux besoins avec diligence. Notre atout le plus précieux est l'étroite relation que nous maintenons avec les bénéficiaires de notre travail.

Nous possédons une vaste expérience dans des domaines tels que la technologie et l'innovation au service de l'agriculture, l'inspection et le contrôle de l'innocuité des aliments, la production et le commerce agroalimentaires, le développement rural, la gestion des ressources naturelles et la formation professionnelle.

Nous nous sommes engagés à définir des cibles précises. Le Plan à moyen terme 2014-2018 permet de faire évoluer notre modèle de coopération technique afin de nous positionner encore davantage comme une organisation vouée à l'atteinte de résultats concrets et visibles. Nous souhaitons faciliter les transformations positives que les États membres veulent mettre en œuvre dans les secteurs agricole et rural.



RAPPORT DE LA TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

18-19 juillet 2017

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), 2017



Rapport de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est publié sous licence Creative Commons

Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO)
(<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>)

Basée sur une oeuvre qui se trouve sur le site www.iica.int

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut: <http://www.iica.int>

Coordination éditoriale: Patricia Ross et Katia Núñez.

Traducteur: Elisabeth Roure.

Conception graphique: Karla Cruz.

Conception de la couverture: Karla Cruz.

Impression: Imprimerie de l'IICA.

Rapport de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif /
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture – San José,
C.R. : IICA, 2017.

101 p. ; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels /
IICA, ISSN 1018-7103; no. 98)

ISBN: 978-92-9248-712-6

Document également publié en anglais, en espagnol et en portugais

1. Coopération internationale 2. Organisations internationales 3.
Assistance technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS
E14

DEWEY
338.181

San José, Costa Rica
2017

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION.....	7
Séance préparatoire	9
Première séance plénière	13
Deuxième séance plénière.....	27
Troisième séance plénière.....	35
Cuatrième séance plénière.....	43
Séance de clôture.....	51
RÉSOLUTIONS.....	53
SIGNATURE DU RAPPORT	79
ANNEXES	83
Annexe 1. Ordre du jour.....	85
Annexe 2. Liste des Participants	89
Annexe 3. Personnel de la Réunion.....	97

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

IICA/CE/ACTA-37 (XXXVII-O/17)

18-19 juillet 2017

Original : espagnol

RAPPORT DE LA TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

La Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Comité exécutif et de la résolution n°614 de cet organe de direction de l'Institut.

Les États membres qui font partie du Comité exécutif 2017 sont les suivants : Antigua et Barbuda, Argentine, Colombie, Costa Rica, Dominique, Équateur, États-Unis d'Amérique, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay et Sainte Lucie.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

- 0.1 *Ouverture*
- 0.1.1 La séance préparatoire de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) débute à 8h45, le 18 juillet 2017, dans la Sala Magna (salons États-Unis et Canada) du Siège social de l'IICA, sous la présidence de Monsieur Santiago Bertoni, président de l'Institut paraguayen de technologie agraire (IPTA), puisque le Paraguay occupe actuellement la présidence du Comité exécutif.
- 0.1.2 Les représentants de tous les États membres du Comité exécutif 2017 sont présents.

0.2 Accords

0.2.1 Élection du président et du rapporteur de la réunion

0.2.1.1 Les représentants des États membres du Comité exécutif élisent à l'unanimité Monsieur Bryce Quick, administrateur adjoint et directeur des opérations du Service agricole extérieur (FAS) du Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA), proposé par la représentante du Costa Rica, au poste de président de la réunion. Madame Ana Isabel Gómez, directrice exécutive du Secrétariat exécutif de Planification sectorielle agricole (SEPSA) du Costa Rica, est ensuite proposée et élue à l'unanimité au poste de rapporteur.

0.2.1.2 Le Bureau est constitué de la façon suivante :

Président :	Bryce Quick
Rapporteur :	Ana Isabel Gómez
Secrétaire <i>ex officio</i> :	Victor M. Villalobos

0.2.2 Ordre du jour de la réunion

0.2.2.1 Le président soumet à la considération des représentants le programme de travail provisoire de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif, qui figure au document n°660 (17). Le programme provisoire de travail est approuvé sans modification.

0.2.2.2 Le président informe ensuite que les documents de travail et d'information de cette réunion se trouvent dans les dossiers des représentants des États membres du Comité exécutif, mis à la disposition des participants sous forme électronique, le 19 juin 2017, en versions espagnole et anglaise.

0.2.3 Groupe de travail

0.2.3.1 Il est convenu de ne pas former de groupe de travail et de traiter les questions en séance plénière.

0.2.4 Durée de la réunion

0.2.4.1 Il est convenu de clore la réunion le mercredi 19 juillet 2017 à 17h00.

0.2.5 Date et heure limite de présentation des propositions

0.2.5.1 Le délai prévu pour la présentation de nouveaux projets de résolution prend fin le mardi 18 juillet à 15h00.

0.2.6 Droit de vote des pays

0.2.6.1 Le directeur général de l'IICA demande l'avis du conseiller juridique au sujet de la portée et de l'application des règles sur le droit de vote dans les réunions du Comité exécutif, selon le règlement intérieur de cet organe de direction et des autres dispositions relatives à ce droit.

0.2.6.2 Le conseiller juridique explique les dispositions du chapitre IX du Règlement intérieur du Comité exécutif sur le droit de vote. Il indique que quatre des douze États membres qui font partie du Comité exécutif accusent un retard de paiement qui dépasse la limite prévue pour avoir le droit de vote (plus de deux années fiscales de retard). En conséquence, il est demandé à la Colombie, à l'Équateur, au Nicaragua et au Paraguay d'expliquer la raison de ce retard.

0.2.6.3 Le représentant du Paraguay indique que le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage vient d'autoriser le versement des quotes-parts de 2016 et 2017 qui, on l'espère, seront versées avant la fin du mois de juillet.

0.2.6.4 Le représentant de la Colombie souligne l'importance de l'IICA pour son pays. Il explique qu'une des raisons principales du retard de paiement est due à la difficile situation fiscale du pays, à la suite de la chute des prix du pétrole et d'autres matières premières. Il précise que ces difficultés ont empêché son pays de payer les quotes-parts à tous les organismes dont il fait partie, et pas seulement à l'IICA. Il informe que le Congrès vient d'approuver une gestion du budget permettant de verser à l'Institut les quotes-parts de 2015 et 2016 le plus rapidement possible, sans toutefois s'engager sur une date précise.

0.2.6.5 Le représentant du Nicaragua indique qu'il est probable que son pays effectue le paiement de sa quote-part 2017 dans les 30 jours à venir, après quoi son gouvernement analysera la possibilité d'effectuer le versement des arriérés.

0.2.6.6 Le représentant de l'Équateur souligne l'importance de l'agriculture pour son pays et le souhait de son gouvernement d'honorer la dette qu'il a envers

l'Institut. Il explique que les causes de ce retard viennent du séisme qui a frappé l'Équateur en 2016, du récent changement de gouvernement et de la prolongation des budgets pour le deuxième trimestre de 2017. Il précise que la ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de son pays a pris la décision de remplir les engagements financiers acquis auprès des organismes internationaux, et que l'on espère que le paiement de la quote-part de l'année en cours sera effectué dans les 60 prochains jours et celui des arriérés avant la fin de l'année.

0.2.6.7 Le représentant d'Antigua et Barbuda explique que son pays apprécie les contributions de l'IICA mais qu'il rencontre des difficultés pour couvrir le coût des salaires et d'autres engagements. Il ajoute que son gouvernement déploie des efforts en vue de payer les quotes-parts arriérées avant la fin de 2017.

0.2.6.8 En résumé, toutes les délégations présentes des États membres qui font partie du Comité exécutif participent de plein droit à sa Trente-septième Réunion ordinaire.

0.2.7 Lettres de créances

0.2.7.1 Le secrétaire technique informe que toutes les délégations présentes des États membres du Comité exécutif ont présenté des lettres de créances, émises par les autorités compétentes de chaque pays. Il indique que deux pays ont accredité leur présence en qualité d'observateurs : le Brésil et le Canada. Il ajoute que l'Allemagne et la Turquie, deux pays observateurs de l'Institut, participent également à cette réunion du Comité exécutif.

0.3 Clôture

0.3.1 La séance préparatoire de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif prend fin le 18 juillet 2017 à 9h40.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 Ouverture

1.1.1 La première séance plénière de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) débute le 18 juillet 2017 à 9h47, sous la présidence du représentant des États-Unis.

1.2 Message de bienvenue du Directeur général de l'IICA

1.2.1 Le directeur général souhaite la bienvenue au président du Comité exécutif et aux représentants des États membres, des pays observateurs et des organismes internationaux qui participent à la réunion. Il précise que 2017 est une année particulière pour l'IICA, qui fête 75 ans de contribution aux efforts que ses États membres déploient pour le bien du développement agricole et pour la prospérité des zones rurales.

1.2.2 Il les remercie pour le soutien reçu pendant son mandat et explique l'évolution vécue par l'agriculture au cours des dix dernières années dans les domaines mondial et continental. Il en indique certaines caractéristiques principales et souligne que, d'une certaine façon, le comportement de ce secteur est supérieur à celui d'autres secteurs.

1.2.3 Il ajoute qu'en 2015, 28 % des exportations agroalimentaires mondiales ont été réalisées par des pays du continent américain, ce qui prouve qu'il s'agit d'un acteur important sur le marché mondial de l'agroalimentaire. Il indique qu'en 2015, l'Amérique Latine et les Caraïbes (ALC) représentaient 13,9 % des exportations agroalimentaires dans le monde, dont la plupart étaient destinée au marché asiatique. Par ailleurs, il souligne que dans la région de l'ALC, la population en situation de pauvreté a diminué, mais que le pourcentage de population rurale qui en fait partie est toujours élevé.

1.2.4 Il rappelle ensuite que, lorsqu'il s'était présenté au poste de directeur général de l'Institut, sa proposition était axée sur un objectif spécifique : "renforcer les capacités techniques de l'IICA afin d'aider les pays à avoir une agriculture productive, compétitive, inclusive et durable". Cet objectif est devenu un mandat clair pour l'action de l'Institut, comme cela est fixé par le Plan

stratégique pour la période 2010-2020 et par les deux plans à moyen terme de son administration, qui définissent quatre objectifs stratégiques : a) améliorer la productivité et la compétitivité du secteur agricole, b) maximiser la participation de l'agriculture au développement des territoires et à la prospérité des zones rurales, c) améliorer la capacité de l'agriculture à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter et mieux utiliser les ressources naturelles, et d) améliorer la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire.

1.2.5 Il mentionne ensuite les principaux succès atteints grâce à la coopération de l'Institut et souligne les suivants : a) une réponse efficace a été apportée aux demandes urgentes ou conjoncturelles des pays membres de l'IICA, au moyen de 47 interventions rapides dans des domaines associés à la prise en charge sanitaire, à la compétitivité des chaînes de production agricole et au renforcement des institutions ; b) depuis 2010 une moyenne annuelle de 200 projets de coopération technique ont été gérés, dont la valeur approche les 150 millions de USD ; c) depuis 2014, 26 projets multinationaux ont été financés au bénéfice de 25 pays des Amériques, par le biais du Fonds de coopération technique, pour une valeur de plus de 1,8 millions de USD ; d) la compétitivité de 32 chaînes agricoles a été améliorée dans 23 pays, en vue de laquelle 6 200 acteurs ont été formés en matière de marchés, d'innovation, de gestion d'entreprises et d'institutions publiques ; et e) grâce aux projets-phare, on compte plus de 300 résultats techniques par an, liés surtout au renforcement des capacités des institutions et à la promotion de l'innovation, de la santé agricole et des entreprises agricoles.

1.2.6 Il souligne ensuite les résultats du programme des bourses de l'IICA et du Conseil national des sciences et de la technologie (CONACYT) du Mexique, lancé en janvier 2012 et qui, à la fin du premier semestre de 2017, a bénéficié à 1108 jeunes professionnels latino-américains et caribéens, dont 243 ont terminé leurs études de troisième cycle. Il indique que la valeur des bourses accordées par le programme dépasse les 30 millions de USD, répartis entre 25 pays de la région ; la Colombie, l'Équateur, le Venezuela, le Honduras et le Pérou sont les pays d'origine de la plupart des boursiers.

1.2.7 Il explique que l'Institut s'est efforcé d'obtenir des ressources externes, et que notamment les démarches, entreprises en vue d'entrer au Fonds Vert, progressent.

- 1.2.8 Il invite les membres du Comité exécutif à réfléchir pendant la réunion à l'avenir financier de l'Institut, à analyser, de manière intégrale, le fonctionnement des organismes auxquels il appartient et à tenter de coordonner les efforts avec l'IICA.
- 1.2.9 Le directeur général conclut en indiquant que l'avenir des peuples des Amériques est étroitement lié à leur agriculture et qu'il est donc impératif de la soutenir, particulièrement afin d'éliminer la pauvreté et la faim.
- 1.3 Analyse et commentaires
- 1.3.1 Le président, en sa qualité de représentant des États-Unis, félicite le directeur général de l'IICA pour la façon dont il a dirigé l'Institut pendant ses deux mandats et pour avoir donné continuité à l'esprit visionnaire d'Henry Wallace et des autres fondateurs de l'Institut. Il le félicite également d'avoir réussi à faire en sorte que les États membres œuvrent ensemble en faveur du renforcement de l'IICA.
- 1.3.2 Le représentant du Mexique se dit satisfait du rapport présenté par le directeur général. Il ajoute que la contribution apportée par l'Institut à l'agriculture, à la recherche et à la coopération technique est notoire. Il est d'accord pour dire que le développement du secteur agricole, dans lequel l'IICA est engagé, est la meilleure façon de lutter contre la faim et la pauvreté. Finalement, il félicite le directeur général pour son excellente administration pendant ses deux mandats.
- 1.3.3 Le représentant observateur du Canada félicite l'IICA pour la célébration de son 75^{ème} anniversaire. Il se dit reconnaissant de la présentation du rapport et souligne les efforts réalisés par l'Institut pour encourager la formation technique et ses retombées sur la sécurité alimentaire, le commerce et la prospérité dans le continent. Il souligne que son pays accorde une grande valeur aux efforts visant à promouvoir l'adoption de normes pour la sécurité alimentaire et à permettre que les pays membres bénéficient de la biotechnologie.
- 1.3.4 Le représentant de l'Argentine signale que les relations de son pays avec l'IICA ont été très productives pendant les années du mandat du directeur général. Il fait part de son intérêt pour l'examen des résolutions n°501, n°502 et n°615. Concernant cette dernière, il revient sur les questions des

changements climatiques, sur l'articulation des différents types d'agriculture, l'amélioration des flux commerciaux, la sécurité alimentaire et le renforcement des contrôles sanitaires. Il se dit intéressé par les interventions des deux candidats au poste de directeur général pour la période 2018-2022, et il indique qu'il soutient le candidat argentin, M. Manuel Otero, dont il rappelle les liens de longue date avec l'Institut.

- 1.3.5 Le représentant observateur du Brésil félicite l'Institut pour ses 75 années de travail au bénéfice de l'agriculture, de lutte contre la pauvreté, en favorisant le développement rural des Amériques. Il souligne l'influence du directeur général qui a souhaité travailler dans son pays à des projets de santé agricole, de sécurité sanitaire des aliments, de développement rural et de sécurité alimentaire. Il signale que les ressources apportées par le Brésil à l'IICA ont été un investissement au service du développement de l'agriculture. Il exprime enfin ses vœux au directeur général et l'invite à continuer de partager ses connaissances en faveur du développement agricole.
- 1.3.6 Le représentant du Paraguay remercie le directeur général pour son soutien dans les questions liées aux politiques sectorielles du commerce et de la biotechnologie, qui a permis à son pays, d'une population de 6 millions d'habitants, d'alimenter 100 millions de personnes. Il félicite le directeur général pour son rapport et lui souhaite le plus grand succès dans ses projets futurs.
- 1.3.7 Le représentant d'Antigua et Barbuda félicite l'IICA pour son 75^{ème} anniversaire et son directeur général pour le rapport présenté. Il se félicite du leadership de l'IICA en matière de formation, de coopération technique et de facilitation de la coopération entre les pays.
- 1.4 *Présentation du Rapport sur la résolution n°615 du Comité exécutif "Progrès dans la formulation de propositions pour le renforcement financier et la restructuration stratégique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)"*
- 1.4.1 Le directeur général explique que les ajustements effectués à l'Institut en interne et l'obtention de ressources externes supplémentaires n'ont pu éviter la détérioration continue de sa situation financière, ce qui peut avoir des conséquences sur la qualité des services de coopération offerts par l'IICA, voire amener sa disparition. C'est pour cette raison que le Conseil

interaméricain de l'agriculture (le Conseil), a approuvé, à sa Dix-huitième Réunion ordinaire, la résolution n°501, "Processus institutionnel pour la formulation et la présentation de propositions en vue du renforcement financier de l'Institut et de sa restructuration stratégique".

1.4.2 Il ajoute qu'en vertu de ce mandat, le Comité exécutif a adopté, à sa Trente-sixième réunion ordinaire, la résolution n°615, par laquelle il demande au directeur général de l'IICA de faire une étude intégrale du modèle établi entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), afin qu'il serve de base à une proposition de partenariat entre l'IICA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et mette l'accent sur les bénéfices potentiels, les opportunités, les avantages et les inconvénients. Il ajoute qu'en application de cette résolution, une étude a été réalisée et présentée à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), dont émanent les principales conclusions suivantes :

- Il est possible d'aligner les programmes de coopération de l'IICA et de la FAO, car il y a des coïncidences et des complémentarités entre les deux institutions, comme : a) les deux institutions prennent en charge des thèmes associés à l'agriculture et à l'alimentation, b) leurs mandants sont les mêmes et c) les deux organisations sont dans l'obligation de réduire leurs frais de fonctionnement.
- Un modèle de partenariat entre l'IICA et la FAO, semblable à celui qui fonctionne avec succès entre l'OPS et l'OMS est envisageable, sans que le Conseil perde de son intérêt ou l'IICA son caractère interaméricain, ni son autonomie dans la gestion du programme continental de coopération.
- Ce partenariat serait utile aux deux organisations et surtout aux pays qu'elles servent, car il permettrait l'élaboration et l'exécution d'un programme continental aligné sur le programme mondial.
- Il est relativement simple de construire une seule structure qui englobe tous les pays des Amériques et permette des économies de frais de fonctionnement.
- Les réunions du Conseil et celles de la Conférence régionale de la FAO ont lieu tous les deux ans, à peu de mois de distance, et elles sont généralement ministérielles ; par conséquent, un accord qui prévoirait que le Conseil serve de Conférence régionale pour la FAO, non seulement offrirait un plus grand espace et plus de cohérence au débat

multilatéral sur les questions stratégiques pour la région, mais également permettrait d'économiser des ressources qui pourraient être destinées à la coopération technique.

- Il est envisageable d'intégrer le Canada, les États-Unis et Cuba en une seule structure continentale par le biais de résolutions du Conseil et de la Conférence régionale de la FAO, sur la base du même raisonnement qui a permis à ces pays de participer à l'OPS.
- Il existe une différence cruciale dans la direction des tâches de coopération. Le directeur général de l'IICA est élu par les États membres pour une période maximale de huit ans, mais le représentant du Bureau régional est nommé et peut être révoqué par le directeur général de la FAO. Cette différence peut être résolue au moyen d'un accord de base entre l'IICA et la FAO indiquant que le directeur général de cette organisation désigne, comme directeur du Bureau régional, le directeur général de l'IICA.
- Il est possible d'adopter le modèle OMS/OPS de manière progressive et en tenant compte des enseignements tirés, afin de garantir une transition graduelle vers des activités communes et coordonnées de coopération technique, comme première étape du partenariat.
- Pour ce qui est des étapes officielles de concrétisation de ce partenariat, le directeur général signale qu'il doit y avoir une négociation visant à arriver à un accord de base qui serait ensuite approuvé par la Conférence de la FAO et par le Conseil, de telle façon qu'il n'y ait pas ensuite de modifications des actes constitutifs des deux organisations.
- Il suggère ensuite qu'à la prochaine réunion du Conseil on puisse faire avancer le processus politique vers la création possible du modèle OMS/OPS pour le partenariat IICA/FAO, au moyen d'une résolution qui déclare la mise en œuvre du modèle comme un "objectif" et encourage les États membres à adopter une résolution semblable à la prochaine réunion de la Conférence régionale de la FAO.

1.4.3 Le directeur général de l'IICA prévient que pour concrétiser une telle alliance, une énorme volonté politique de la part des pays sera nécessaire. Il recommande d'explorer la possibilité de charger les deux directeurs généraux de veiller à ce que soit renforcé le partenariat IICA/FAO dans le nouvel accord entre les deux organisations, et de lancer le processus. Il ajoute qu'un projet de résolution sur la question a été préparé et demande au secrétaire technique de le présenter.

- 1.4.4 Le secrétaire technique donne une explication détaillée du projet de résolution.
- 1.5 Analyse et commentaires
- 1.5.1 Le représentant observateur du Canada précise que six options au moins ont déjà été présentées en vue du renforcement financier et de la restructuration stratégique de l'IICA, dont l'une était la possibilité d'adopter le modèle de coopération OMS/OPS à la relation IICA/FAO. Il demande si les autres options sont également envisagées. Il se dit en principe d'accord sur le fait qu'un partenariat renforcé entre l'IICA et la FAO peut amener une plus grande efficacité ; néanmoins, il souhaiterait savoir dans quelle mesure les deux organisations pourraient subir une transformation à la suite de ce partenariat. Il annonce que le Canada ne serait pas en mesure d'appuyer une initiative qui impliquerait une augmentation de ses contributions à ces organismes. Il demande plus de détails sur les risques et les avantages potentiels de ce partenariat et ajoute que, par exemple, la fusion des bureaux nationaux pourrait engendrer des économies. Enfin, son pays consentirait à envisager une version du projet de résolution qui tienne compte de ses préoccupations.
- 1.5.2 La représentante des États-Unis est d'accord avec le représentant observateur du Canada pour demander plus de détails sur toutes les options envisagées en vue du renforcement financier et de la restructuration stratégique de l'Institut, y compris un partenariat avec la FAO. Elle demande au directeur général de plus amples informations sur l'accord signé entre la FAO et l'IICA pour mieux comprendre les opportunités de l'alliance proposée.
- 1.5.3 La représentante du Mexique commente qu'en 2009 on avait analysé la possibilité de créer un partenariat entre l'IICA et la FAO, dans le but d'éliminer le chevauchement et de maximiser la coopération technique offerte aux pays. Elle considère que les conditions actuelles sont plus favorables à cette alliance, car elle se rend compte que l'on dispose d'un bon document de base. Elle recommande de poursuivre le travail et d'approfondir la question de la gouvernance.
- 1.5.4 Elle considère que la proposition doit être présentée par les pays à la Conférence de la FAO ou canalisée par le biais du Groupe de pays d'Amérique Latine et des Caraïbes près les Nations Unies (GRULAC), afin

de lui donner plus de force. Elle estime qu'il faut pouvoir compter sur la volonté politique du plus haut niveau des deux organisations et, contrairement à ce qui est proposé, elle pense qu'il est nécessaire de modifier les actes constitutifs des deux institutions. Enfin, elle félicite le directeur général pour ses efforts en vue de remplir son mandat d'améliorer les relations entre l'IICA et la FAO, y compris pour les démarches réalisées auprès des autorités de cette dernière.

- 1.5.5 Le représentant d'Antigua et Barbuda souhaite connaître les autres options de renforcement institutionnel de l'IICA. Il dit sa préoccupation quant aux répercussions d'un éventuel partenariat IICA/FAO sur la coopération technique et son intérêt à prendre connaissance des économies que ce partenariat pourrait engendrer. Il demande des détails sur les échanges en la matière avec la FAO et leur résultat.
- 1.5.6 Le directeur général indique que, depuis plusieurs années, il se dit au sein du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) que l'IICA et la FAO doivent promouvoir la coordination de leurs actions et réaliser des activités communes. Il précise qu'actuellement les conditions sont très favorables pour identifier les domaines de travail commun entre les deux institutions. Il ajoute que certains détails doivent encore être définis avec plus de précision pour la mise en œuvre de la proposition présentée, et que les deux institutions doivent se coordonner pour élaborer un programme commun. Il signale que le modèle OMS/OPS est une référence importante qui vaut la peine d'être envisagée, car elle a bien fonctionné pendant 70 ans.
- 1.5.7 Il ajoute que d'autres options ont été analysées en vue du renforcement institutionnel de l'IICA, mais que la proposition présentée semble la plus viable. Puis il rappelle les autres options : a) augmenter les quotes-parts des États membres, ce qui serait difficilement accepté par les pays car cela pourrait impliquer une augmentation substantielle des contributions ; b) encourager la recherche de projets financés à l'aide de fonds externes, ce qui créerait une forte dépendance de ces ressources, avec l'inconvénient supplémentaire qu'elles ne peuvent pas être utilisées avec souplesse pour permettre, par exemple, de couvrir les coûts de fonctionnement des représentations de l'Institut ou les salaires du personnel ; c) augmenter la récupération des coûts indirects (RCI), mais cela n'entraînerait pas une augmentation des ressources financières, car les fonds obtenus par la RCI sont destinés à couvrir les coûts indirects générés par la gestion des projets

financés à l'aide de ressources externes, car ils permettent essentiellement d'absorber les coûts d'exécution desdits projets ; d) obtenir une plus grande participation du secteur privé grâce à la vente de services, ce qui va au-delà du mandat institutionnel en vigueur, et devrait donc faire l'objet d'un débat au sein du Conseil ; et e) diminuer les représentations de l'IICA dans les États membres, mais cela affecterait la présence de fonctionnaires dans chacun des pays, or ils constituent une des forces principales de l'Institut.

- 1.5.8 Il ajoute que la proposition du modèle de coopération IICA/FAO est une alternative de type "gagnant/gagnant", assortie de mécanismes de complémentarité des capacités et des ressources. Il ajoute que cela n'entraînerait pas la diminution des capacités institutionnelles, mais plutôt l'augmentation des ressources financières et humaines, ce qui éviterait le déclin de la présence de l'Institut dans les pays. Il considère que la complémentarité entre la FAO et l'IICA est plus forte maintenant et il mentionne les domaines de spécialité des deux institutions.
- 1.5.9 Il explique que l'objectif à long terme est que l'Institut arrive à exercer les fonctions de Bureau régional de la FAO, qu'à court et moyen terme, l'IICA devrait se maintenir dans les conditions actuelles et qu'il assumerait peu à peu l'exécution du programme de la FAO sur le continent au moyen d'une approche synergique. Il ajoute qu'il est aussi possible d'envisager d'autres options que présenteraient les États membres en vue du renforcement institutionnel de l'Institut ; le principal avantage du partenariat proposé étant d'améliorer la présence des deux institutions sur le continent et le risque principal, auquel peut contribuer la situation budgétaire en cours de détérioration qu'affronte l'Institut, de ne pas pouvoir conserver le *statu quo*.
- 1.5.10 Le directeur général informe qu'est actuellement en cours la signature d'un nouvel accord entre l'IICA et la FAO, dans lequel figureront des conditions qui favorisent le travail collaboratif et coordonné. Il pense qu'il ne sera pas nécessaire d'ajuster les accords constitutifs des deux organismes. Il souligne qu'une ferme volonté politique des États membres de l'IICA et des mandants de la FAO est nécessaire pour progresser dans le processus d'union des deux institutions.
- 1.5.11 Le conseiller juridique indique avoir étudié les documents constitutifs du modèle OMS/OPS, dont on peut déduire qu'aucune des deux institutions n'a eu à modifier ses conventions. Il ajoute que, pour mettre en œuvre le

partenariat IICA/FAO, aucune des deux institutions n'aurait à revoir ses documents constitutifs, même s'il est possible que la Conférence de la FAO doive changer son règlement intérieur et la FAO modifier l'intégration de ses conférences régionales, puisque le Canada et les États-Unis font partie de la conférence européenne de cet organisme, ce qui peut être résolu au moyen de résolutions. Par ailleurs, il précise que l'IICA continuera d'avoir sa propre gouvernance, son système de quotes-parts et sa procédure d'élection du directeur général, comme cela se fait avec l'OPS. Il ajoute qu'au moment de mettre en œuvre le modèle, il sera possible de négocier certaines conditions spécifiques. Il termine en disant que, pour concrétiser le partenariat IICA/FAO, seront nécessaires la volonté politique et le soutien des pays membres du Conseil, ainsi que de ceux qui appartiennent à la Conférence régionale de la FAO.

- 1.5.12 Le représentant du Panama ne souhaite pas que l'IICA soit absorbé par la FAO en matière de gouvernance, et pense qu'il serait bon, au cas où le partenariat se concrétise, qu'il existe une équité opérationnelle entre les deux institutions. Il demande aussi que l'on maintienne le pragmatisme avec lequel l'IICA mène les actions concrètes de soutien aux États membres.
- 1.5.13 Le représentant observateur du Brésil est d'accord avec le représentant du Panama. Il souligne qu'il est essentiel que l'IICA conserve son identité institutionnelle et évite d'être absorbé par la FAO et que donc c'est plus l'efficacité de ses actions que la taille de l'organisation qui compte réellement.
- 1.5.14 Le représentant de la Colombie indique qu'un partenariat avec la FAO ne doit pas entraîner l'affaiblissement de l'Institut, mais plutôt sa consolidation. Il saisit cette occasion pour transmettre un message du ministre de l'Agriculture de son pays, relatif à l'épidémie de fièvre aphteuse en Colombie, thème qui mérite la coopération internationale. Il reconnaît que la lutte contre cette maladie est difficile, mais les spécialistes de l'IICA et du ministère de l'Agriculture préparent une intervention conjointe afin de limiter et d'éliminer la maladie. Il rappelle l'engagement de son pays envers l'IICA, qu'il considère comme un partenaire de valeur, notamment pour son soutien au développement de l'agriculture, surtout en période d'après conflit. Il annonce que le vendredi suivant aura lieu une réunion au Centre panaméricain de la Fièvre aphteuse (PANAFTOSA) pour aborder la question de cette épidémie.

- 1.5.15 Le président propose de créer un groupe de travail chargé de réviser à fonds le document présenté sur le partenariat IICA/FAO, afin d'en améliorer tant la présentation que les choix de mise en œuvre.
- 1.6 *Rapport sur la résolution n°502 du Conseil, "Groupe de travail pour l'amélioration des capacités des pays des Amériques pour l'évaluation des risques sanitaires et phytosanitaires"*
- 1.6.1 Le directeur de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (SAIA) de l'IICA annonce qu'en vertu de la résolution n°502 du Conseil, un forum virtuel a été créé avec la participation de représentants de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA), de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Comité de Santé végétale du Cône Sud (COSAVE), du Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (CVP), de l'Organisme international régional de santé agricole (OIRSA), de l'Organisation nord-américaine de protection des plantes (NAPPO), de l'IICA, de la Convention internationale de protection phytosanitaire (CIPF), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et du Secrétariat du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (MSF/OMC). Avec la participation également des représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, du Costa Rica, des États-Unis, du Mexique et de l'Uruguay.
- 1.6.2 Il indique que le forum a eu lieu en deux sessions. La première, tenue le 12 décembre 2016, a permis de fixer une ligne de base sur l'état de l'évaluation des risques dans les Amériques. À la seconde, le 31 mai 2017, les organisations internationales mentionnées plus haut ont partagé diverses ressources en vue de la création de capacités dans la région en matière de risques. Ces capacités ont permis de soutenir les pays de la région et sont très utiles pour développer la coordination et éviter le chevauchement des activités.
- 1.6.3 Il assure ensuite que l'évaluation des risques, fondée sur la science et sur les normes internationales, est essentielle pour prendre des décisions en matière de santé animale et végétale, ainsi que pour faciliter un commerce sans risque des produits agricoles. Il ajoute que l'appui des organisations régionales et internationales est essentiel pour améliorer l'évaluation des risques par les autorités nationales.

1.6.4 Il énumère enfin les actions que l'IICA a menées en vue de renforcer les capacités d'analyse des risques sur la totalité du continent américain, grâce à des projets financés à l'aide de ressources externes et des projets-phare "Compétitivité et durabilité des chaînes agricoles pour la sécurité alimentaire et le développement économique" et "Résilience et gestion intégrale des risques dans l'agriculture".

1.7 Analyse et commentaires

1.7.1 Le représentant du Panama mentionne la préoccupation de son pays à cause de la récente épidémie de la fièvre aphteuse en Colombie. En 1972, son pays a signé un accord de coopération avec les États-Unis en vue de la prévention de cette maladie au Panama. Il lance un appel pour que l'on puisse aider économiquement son pays à consolider ses actions de prévention, ce qui permettrait de protéger le patrimoine animal de nombreux autres pays situés au nord du Panama et dans les Caraïbes, et il demande de préparer un projet de résolution sur la question, auquel il offre de participer.

1.7.2 Le secrétaire technique offre son soutien pour formuler le projet de résolution, suggère que le représentant du Panama rencontre les spécialistes de l'Institut afin de préciser la portée de la proposition, et recommande que d'autres représentants du Comité exécutif participent à son élaboration. Il explique qu'une fois élaboré, le projet de résolution sera communiqué au représentant du Panama, puis à la plénière.

1.7.3 Le représentant observateur du Canada reconnaît qu'il est bon de susciter des capacités en matière de SAIA. Il ajoute que cette année, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de son pays a fourni des ressources financières afin de lutter contre les maladies animales.

1.7.4 Le représentant de l'Argentine précise que le ministre de l'Agriculture de son pays a rencontré récemment le vice-ministre de Colombie pour échanger de l'information sur la fièvre aphteuse. Il considère que la Colombie doit participer à l'élaboration du projet de résolution.

1.7.5 Le représentant de l'Équateur appuie la proposition du représentant du Panama, qui intéresse également son pays. Il ajoute que l'Équateur a mis en place une initiative de vaccination pour lutter contre la fièvre aphteuse. Il souligne les investissements importants faits par l'Équateur pour être un pays

exempt de cette maladie. Il propose de faire partie du groupe de rédaction du projet de résolution.

1.7.6 Le représentant de la Colombie explique que l'épidémie est concentrée dans quelques zones de son pays et que des protocoles de prévention ont été lancés. Il indique que le ministère de l'Agriculture, avec l'aide de l'OIE, entre autres institutions, applique des mesures de contrôle, comme le sacrifice des animaux malades. Il ajoute que son pays est prêt à répondre aux questions et à offrir sa coopération technique.

1.7.7 Le représentant de la Dominique exprime son intérêt pour ce qu'a dit le représentant du Panama et souligne qu'il est important de faire face à cette situation. En sa qualité de médecin vétérinaire, chargé de la question à la CARICOM, il offre son aide pour rédiger le projet de résolution.

1.7.8 Le président propose de créer un groupe de travail, sous la direction du directeur de la SAIA de l'IICA, pour rédiger le projet de résolution demandé. Le groupe inclut l'Argentine, la Colombie, la Dominique, l'Équateur, les États-Unis et le Panama.

1.8 Clôture

1.8.1 La première séance plénière de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif prend fin le 18 juillet 2017 à 12h09.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 Ouverture

2.1.1 La deuxième séance plénière de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 18 juillet 2017 à 14h15, sous la présidence du représentant des États-Unis.

2.2 Relations entre l'IICA et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)

2.2.1 Rapport du CATIE pour la période biennale 2015-2016

2.2.1.1 Monsieur Muhammad Ibrahim, directeur général du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), présente le rapport de ce centre pour la période biennale 2015-2016. Il explique s'être attaché à quatre domaines : l'éducation, la recherche et le développement, la projection externe et les finances.

2.2.1.2 Parmi les principaux succès en matière d'enseignement supérieur, il souligne l'accréditation, par le Système national d'accréditation de l'enseignement supérieur du Costa Rica (SINAES), d'un doctorat et de quatre maîtrises universitaires internationales, l'optimisation de l'offre de programmes de maîtrises de l'École de troisième cycle (avec le soutien de l'IICA) et le renforcement des capacités grâce aux Écoles de terrain (ECA). Il ajoute que le CATIE est devenu une solide plateforme de recherche scientifique. Il souligne qu'il a produit des hybrides de cafés résistants à la rouille et des clones de cacao à forte productivité et résistance accrue, qui sont transférés dans les pays et aux producteurs. En outre, le Centre encourage l'application de modèles durables d'élevage de bétail, caractérisés par de faibles émissions de gaz à effet de serre.

2.2.1.3 Concernant la projection externe, le CATIE travaille avec de nouveaux partenariats, parmi lesquels celui qui a été créé avec l'Initiative de coopération entre la Corée et l'Amérique Latine pour l'alimentation et l'agriculture (KoLFACI), pour un nouveau projet d'amélioration du cacao, et avec l'Agence des États-Unis pour le développement international

(USAID), pour la mise en œuvre du Programme régional de changement climatique. Il ajoute que dans le domaine financier, le CATIE a réalisé d'importants succès, comme un excédent net de près de 39 000 USD et la baisse des coûts administratifs.

2.2.1.4 Puis le directeur général du CATIE remercie l'IICA pour son soutien et sa collaboration et indique que les deux institutions ont un programme de coopération commun autour de thèmes tels que la recherche (projets et nouvelles propositions), la formation de troisième cycle et la consolidation des bureaux dans les pays membres. Il ajoute que les deux organismes exécutent le Programme régional de gestion de la rouille du café (PROCAGICA) et qu'ils coordonnent la gestion d'un nouveau projet commun, financé par des ressources offertes par l'Allemagne, avec le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA) et la Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité (CONABIO) du Mexique. Il mentionne que l'IICA a également collaboré avec le CATIE sur des questions de réorganisation universitaire, des cours de formation, des événements communs et de soutien à l'élaboration de propositions.

2.2.1.5 Le directeur général du CATIE termine en exposant les actions futures du centre, parmi lesquelles la modernisation de l'institution, la consolidation du Bureau des partenariats stratégiques, l'élaboration d'un plan de gestion des ressources, la formulation d'un nouveau programme de travail avec l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) et, avec l'aide de l'IICA, le renforcement du modèle d'affaires de l'École de troisième cycle et du rôle des bureaux dans les pays.

2.2.2 Présentation du rapport sur la résolution n°500 du Conseil, "Prolongation du contrat signé entre le gouvernement de la République du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)"

2.2.2.1 Le secrétaire des services institutionnels de l'IICA présente le rapport du Programme d'action commune IICA-CATIE pour la période 2016-2018 (deuxième semestre 2016-premier semestre 2017), en vertu des dispositions de l'Accord bilatéral IICA-CATIE et de la résolution n°500 du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil). Il fait référence aux principaux progrès de ce programme dans le domaine de la coopération technique,

obtenus grâce à des projets et des actions en matière de café, d'élevage, de recherche, de développement agricole, de sécurité alimentaire, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Il ajoute que, dans le domaine du renforcement des capacités, les principaux progrès portent sur l'enseignement universitaire présentiel, l'enseignement à distance, la formation continue, l'amélioration de la Bibliothèque commémorative Orton et le Programme Henry Wallace Legacy Scholars (HWLS).

- 2.2.2.2 Dans le domaine de la gestion institutionnelle, il souligne la signature d'un accord tripartite entre l'IICA, le CATIE et la Caisse costaricienne de sécurité sociale (CCSS), et la signature de protocoles d'accord pour moderniser la Bibliothèque commémorative Orton et pour établir une coopération commune sur certaines questions techniques de la représentation de l'IICA en Bolivie. Il ajoute que, depuis 2010, l'IICA a apporté 6,8 millions de USD au CATIE, ce qui prouve l'engagement de l'Institut envers les tâches exécutées par ce centre. Il signale qu'un protocole d'accord est en cours d'officialisation pour les actions communes de l'IICA et du CATIE au Mexique et au Salvador, que va débiter l'analyse conjointe du Règlement financier du CATIE et qu'il est suggéré de créer un groupe de travail chargé d'élaborer une proposition stratégique en vue d'actualiser et d'améliorer le cadre normatif de la Loi 8028 de la République du Costa Rica "Réforme intégrale du Contrat Gouvernement du Costa Rica et IICA, sur la constitution du CATIE."

2.3 *Rapport du représentant du Conseil au Conseil supérieur du CATIE pour la période 2015-2017*

- 2.3.1 Le secrétaire technique indique que le Chili doit représenter le Conseil pendant la période 2015-2017 auprès des organes de direction du CATIE et qu'une de ses responsabilités est de remettre un rapport sur la situation de ces organes. Il précise que ce rapport a été inclus dans les documents envoyés à chaque État membre du Comité exécutif. Il ajoute que, pour la période 2018-2020, la représentation incombera à l'Équateur.
- 2.3.2 Le président de la réunion félicite le directeur général du CATIE pour la présentation de son rapport et les progrès réalisés et il remercie les deux institutions pour avoir consolidé leurs relations.

2.4 Analyse et commentaires

- 2.4.1 La représentante observatrice du Canada remercie les deux intervenants pour leurs exposés et affirme que son pays appuie les recherches universitaires. Elle précise que le Canada n'est pas associé au CATIE, mais elle reconnaît l'importance de la relation de ce centre avec l'IICA et les efforts déployés par la nouvelle administration du CATIE afin d'améliorer la situation et la transparence dans la gestion financière. Concernant la prolongation du contrat entre l'IICA et le CATIE, elle considère qu'il y a lieu de réaliser une analyse approfondie de ses implications financières pour l'Institut et des avantages qui découleront de ce contrat.
- 2.4.2 Le directeur général de l'IICA félicite les deux institutions pour le travail réalisé depuis que le directeur général du CATIE a pris ses fonctions. Il souligne le travail coordonné des deux organisations et la condition de partenaire de ce centre et d'autres institutions. Il félicite le directeur général du CATIE pour un excellent travail, particulièrement pour la transparence dans la gestion financière, et pour la façon dont il a réorienté les actions du CATIE.
- 2.4.3 Le représentant de la Dominique se félicite de voir que le CATIE continue d'appuyer la caféiculture, la production de cacao et l'élevage des petits ruminants, car ce sont là trois domaines qui intéressent son pays.
- 2.4.4 Le représentant des États-Unis demande des renseignements sur la constitution et les fonctions du groupe de travail *ad hoc* auquel participent l'IICA et le CATIE.
- 2.4.5 Le sous-directeur général de l'Institut explique que le groupe de travail *ad hoc* interinstitutionnel formé par le CATIE et l'IICA effectue le suivi des stratégies visant à améliorer la coopération technique et qu'il réunit un nombre égal de représentants des deux organismes. Ce groupe fait rapport sur ses plans de travail aux organes de direction du CATIE. Il ajoute que ce groupe de travail a amélioré ses résultats au cours de ces dernières années.

2.5 Relations entre l'IICA et l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI)

2.5.1 Rapport du CARDI pour la période biennale 2015-2016

2.5.1.1 Le représentant du CARDI signale que l'IICA et le CARDI ont signé un accord qui leur permet de consolider la relation et le travail commun en vue de promouvoir la recherche et le développement agricoles dans la Caraïbe. Il souligne certains des défis que doivent relever les deux institutions dans la région : augmenter la productivité et la compétitivité, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, consolider la gestion des ressources naturelles et les capacités de production, prendre en charge les conséquences des changements climatiques, affronter l'augmentation du nombre des catastrophes naturelles, diminuer la dépendance de l'importation de produits alimentaires, renforcer les capacités des petits agriculteurs afin qu'ils puissent être concurrentiels et approvisionner les marchés intérieur et extérieur.

2.5.1.2 Il fait référence à l'accord de coopération pour la période 2015-2017, où dominant trois domaines de travail : a) la coopération technique directe pour faciliter l'utilisation de technologies et de systèmes d'innovation, b) le renforcement des capacités institutionnelles du CARDI et c) la mobilisation des ressources, grâce à des projets communs en vue d'obtenir un financement supplémentaire.

2.5.1.3 Il indique qu'actuellement on dispose d'un plan de travail en vue de l'amélioration institutionnelle et de la coordination des activités entre l'IICA et le CARDI. Il ajoute que dans certains pays sélectionnés, huit projets ont été mis en œuvre dans différents domaines, comme la production de graines de première génération de piment jaune piquant, le développement de lignes de semences du piment de Trinité, la mise en œuvre d'un programme de formation communautaire sur les changements climatiques, la formation en technologies de l'information et de la communication pour les protagonistes du secteur des petits ruminants et le renforcement institutionnel, grâce à la formation en gestion de projets, entre autres.

2.5.1.4 Le représentant du CARDI fait remarquer que cet institut a reçu un vigoureux soutien de l'IICA pour développer l'utilisation de technologies adaptées aux changements climatiques (culture hydroponique, par exemple), de

technologies de communication et le développement d'une plateforme régionale d'apprentissage. Il ajoute que l'IICA, le CARDI et le Centre international de la pomme de terre (CIP) ont signé une lettre d'intention dans le but de mettre au point une plus grande collaboration technique et scientifique entre les trois organisations et de développer de futures initiatives en matière de gestion des gènes, d'amélioration génétique, de technologies de production et de renforcement des chaînes de valeur des racines et des tubercules.

2.5.2 Rapport des activités de collaboration entre l'IICA et le CARDI

2.5.2.1 Le directeur général de l'IICA informe qu'il s'est rendu au CIP, accompagné du M. Barton Clarke. Ils ont rencontré Madame Barbara Wells, directrice générale de ce centre, afin de signer un accord qui permette aux pays de la Caraïbe, d'avoir accès à des gènes de patate douce bio fortifiés, et d'autres racines et tubercules, dans le but de les proposer aux producteurs pour qu'ils les multiplient. Il considère que cela est très avantageux, car ce sont des cultures importantes dans les Caraïbes.

2.5.2.2 Le représentant du CARDI a présenté le rapport d'activités et de collaboration avec l'IICA, qui a été complété par le directeur de la coopération technique. Ce dernier souligne l'importance du CARDI pour développer l'innovation de l'agriculture dans la région des Caraïbes. Il considère que ce centre pourrait jouer un rôle plus décisif dans le processus d'encouragement à l'innovation agricole, c'est pourquoi, dans le plan de travail commun, figure une évaluation externe indépendante du CARDI, afin d'identifier les possibilités de renforcement de ses capacités.

2.6 Analyse et commentaires

2.6.1 Le représentant de Sainte Lucie remercie le directeur général du CATIE et le représentant du CARDI pour la présentation des rapports des deux institutions. Il rappelle qu'il y a neuf ans il avait été proposé d'éliminer la subvention octroyée par l'IICA au CARDI, il se félicite que cela ne se soit pas produit et il forme des vœux pour que la prochaine administration de l'IICA continue de collaborer avec le CARDI.

2.6.2 Le représentant d'Antigua et Barbuda se félicite de la présentation des rapports du CATIE et du CARDI et se dit d'accord avec le représentant de

Sainte Lucie sur le fait qu'il faut continuer d'encourager la recherche et le développement dans les Caraïbes. Il se félicite que le CARDI œuvre sans relâche à développer la culture de la patate douce.

- 2.6.3 La représentante du Mexique remercie le CATIE et le CARDI pour toute leur aide en matière de recherche. Elle souligne le soutien apporté par le CATIE à l'agriculture du Mexique, et particulièrement grâce à sa nouvelle direction. Elle rappelle le soutien de son pays aux directeurs généraux des deux institutions.
- 2.6.4 Le sous-directeur général de l'IICA mentionne deux thèmes importants mentionnés par le représentant de la Dominique : la production de cacao et le Codex Alimentarius. Il souligne l'expérience du CATIE en matière de matériel génétique du cacao, ainsi que le travail commun des pays dans le cadre du Comité coordinateur du Codex pour l'Amérique Latine et les Caraïbes et les succès atteints dans l'élaboration des normes à partir de bases scientifiques.

2.7 Activités de la Direction générale et des organes de direction de l'IICA

2.7.1 Rapport annuel de 2016 de l'IICA

- 2.7.1.1 Le secrétaire technique indique que ce rapport a été porté à la connaissance des membres du Comité exécutif au moyen du système d'information en ligne. Il précise qu'il a été présenté par le directeur général de l'IICA au Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA), le 19 avril de l'année en cours.
- 2.7.1.2 Il offre la parole aux représentants pour des commentaires ou des questions sur le contenu du rapport.

2.7.2 Rapport de la Réunion ordinaire 2017 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)

- 2.7.2.1 Le secrétaire technique explique que ce rapport a été envoyé aux États membres de la CCSQG, le 8 juin de l'année en cours, et a été porté à la connaissance des membres du Comité exécutif sur le système d'information en ligne. Il propose aux représentants de prendre la parole pour des questions ou des observations sur le contenu de ce rapport.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 Ouverture

3.1.1 La troisième séance plénière de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) débute le 19 juillet 2017 à 8h56, sous la présidence du Représentant des États-Unis.

3.2 Lecture et approbation de projets de résolution

3.2.1 La rapporteure donne lecture des projets de résolution suivants : “Rapport de gestion de la période 2014-2017” ; “Rapport de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) pour la période biennale 2015-2016” ; “Rapport annuel 2016 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)” ; “Rapport de la Réunion ordinaire 2017 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)” ; “Tableau de roulement des États membres qui participeront au Comité exécutif pendant la période 2019-2033” et “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Trente-sixième Réunion ordinaire du Comité exécutif”. Le président met aux voix chaque projet de résolution et tous sont adoptés sans modification.

3.2.2 La rapporteure donne lecture du projet de résolution “Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2015-2016”.

3.2.3 Le représentant de l'Argentine propose d'ajouter ce qui suit, à la fin du premier point du dispositif : “et souligner la gestion réalisée”. Le président de la réunion déclare approuvé le projet de résolution “Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2015-2016”, avec l'amendement suggéré par le représentant de l'Argentine.

3.2.4 Le directeur général saisit les participants d'une proposition sur le projet de résolution “Partenariat stratégique IICA/FAO, fondé sur le modèle OMS/OPS, en vue du renforcement structurel et financier de la coopération

multinationale offerte par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)”, tenant compte des préoccupations exprimées et de la nécessité de faire une analyse plus approfondie du projet de résolution et du rapport qui le soutient. Il propose de laisser un délai d'un mois pour que les membres de ce Comité exécutif envoient au secrétariat technique leurs commentaires, leurs observations et leurs propositions de rédaction du projet de résolution ; le secrétariat technique en tiendra compte pour élaborer une nouvelle version qui leur sera transmise et il convoquera à une session extraordinaire du Comité exécutif afin d'examiner cette nouvelle version du projet de résolution, un jour avant la prochaine réunion du Conseil.

- 3.2.5 Les représentants des États-Unis, d'Antigua et Barbuda, du Mexique, du Panama, du Paraguay, de l'Équateur et du Costa Rica, ainsi que la représentante observatrice du Canada expriment leur soutien à la proposition du directeur général.
- 3.2.6 Le représentant de Sainte Lucie appuie la proposition du directeur général et précise que cette question est abordée depuis longtemps. Il rappelle aux participants qu'à la prochaine réunion du Conseil un nouveau directeur général sera élu et qu'il est bon de tenir compte de l'opinion des candidats sur la question.
- 3.2.7 Le représentant du Nicaragua propose que l'IICA envoie le projet de résolution à tous ses États membres, afin qu'ils se prononcent par écrit dans un délai de trente jours.
- 3.2.8 Le directeur général explique que, si le débat sur le projet de résolution est étendu aux autres pays membres, de nouvelles questions seraient posées, puisque ces pays n'ont pas participé à la réunion, ce qui retarderait encore le processus. Il demande de réfléchir à cette situation et que le projet de résolution soit envoyé uniquement aux pays membres du Comité exécutif. Il précise que cela ne limite en aucune façon la possibilité que tout État membre donne son avis sur le projet de résolution dans les délais proposés.
- 3.2.9 Le représentant de l'Argentine affirme que ce projet de résolution incombe au Comité exécutif et que, par conséquent, il doit être débattu en son sein, ce qui sera fait lors de la réunion extraordinaire de ce Comité, un jour avant la prochaine réunion du Conseil.

- 3.2.10 Le représentant du Nicaragua indique que son intention n'était pas de retarder le processus, il précise qu'il n'a aucune objection à ce que le projet de résolution soit examiné uniquement par les membres de ce Comité exécutif et il appuie donc la proposition du directeur général.
- 3.2.11 Le directeur général signale qu'il est important d'arriver au Conseil avec un projet de résolution approuvé par le Comité exécutif et informe qu'il a personnellement évoqué la question avec certains ministres et qu'il continuera de le faire chaque fois qu'il en aura l'occasion, afin qu'ils aient une idée claire de la portée et des avantages de la proposition.
- 3.2.12 Le président est d'accord avec le représentant de Sainte Lucie sur le fait que cette question, dont traite le projet de résolution qui fait débat, est à l'ordre du jour depuis longtemps et qu'il faudra que le Conseil prenne une décision. Il considère que c'est un important défi pour le prochain directeur général de l'IICA. Il met aux voix la proposition présentée par le directeur général, qui est approuvée à l'unanimité.
- 3.2.13 Le représentant du Panama remercie ensuite le groupe de travail chargé de la rédaction du projet de résolution "Assistance en vue de proposer une réaction coordonnée à l'épidémie de fièvre aphteuse dans les Amériques" et demande que le groupe se réunisse pour présenter une proposition de mise au point.
- 3.2.14 Le représentant de la Colombie indique qu'il attend les directives de son ministre au sujet du projet de résolution dont le Panama demande l'approbation.

3.3 L'avenir de la coopération technique de l'IICA

- 3.3.1 Le directeur de la Coopération technique fait une description du modèle de coopération technique actuellement suivi par l'IICA, qui vise à obtenir des résultats. Il explique que les actions de coopération de l'Institut créent des produits qui suscitent des contributions institutionnelles et que ces dernières, à leur tour, mènent à des transformations souhaitées dans les États membres et définies par leurs gouvernements. Il souligne que l'IICA programme sa coopération technique en fonction de ces transformations et de la contribution que souhaitent ses pays membres, et réalise, pour ce faire, des investissements stratégiques grâce aux quatre instruments complémentaires de coopération technique définis par le Plan à moyen terme (PMT) de l'IICA

pour la période 2014-2018 : projets-phare, actions d'intervention rapide, initiatives de préinvestissements et mobilisation de ressources externes.

3.3.2 Il explique que les actions de coopération technique de l'Institut s'inscrivent dans cinq thèmes stratégiques : a) compétitivité et durabilité des chaînes agricoles, b) inclusion dans l'agriculture et les zones rurales, c) résilience et gestion intégrale des risques dans l'agriculture, d) productivité et sécurité sanitaire de l'agriculture familiale et e) santé agricole et sécurité sanitaire des aliments. Il explique les progrès atteints relatifs aux initiatives en rapport avec ces questions en 2016, et ajoute qu'il faut aller vers un IICA qui ne produise pas simplement des résultats, mais qui soit aussi en mesure de relever les défis de l'avenir.

3.3.3 Il décrit ensuite les principaux éléments du contexte futur en fonction de leur pertinence pour l'agriculture des Amériques : les personnes, les aliments, la terre, l'eau, le climat et la productivité. Il mentionne enfin quatre éléments importants dont l'IICA doit tenir compte pour son offre de coopération technique future : a) le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui permet de servir de base pour définir l'orientation de la coopération technique ; b) la nécessité de coordonner des actions en vue d'obtenir des biens publics régionaux pour résoudre les problèmes communs ; c) l'innovation technologique et institutionnelle ; et d) une vision intégrale de l'agriculture et de la coopération technique de l'IICA, qui doit être définie à partir des expériences et des points forts de l'institution.

3.4 Analyse et commentaires

3.4.1 Le représentant du Brésil souligne l'importance, pour les pays, des différents thèmes cités par le directeur de la coopération technique, comme les personnes, l'eau, le climat, la productivité et la coopération Sud-Sud, par exemple, le Programme *Semear* du Brésil, qui a permis d'approvisionner en eau 130 000 agriculteurs de la zone semi-aride de son pays, grâce à la captation de l'eau de pluie. On espère qu'à la fin 2017 ce programme aura approvisionné près de 6 000 écoles en eau.

3.4.2 Le représentant de l'Argentine souligne les actions menées par l'IICA dans son pays afin d'améliorer la prévention du huanglongbing (HLB) et de développer l'agriculture biologique, ainsi que l'accompagnement offert par l'Institut à la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale (REAF). Il met

l'accent sur la nécessité de concilier, sur des bases scientifiques, les intérêts de la production et la durabilité environnementale. Il termine en faisant référence à certains aspects abordés par le directeur de la coopération technique, qu'il félicite.

- 3.4.3 La représentante du Mexique félicite le directeur de la coopération technique pour avoir abordé les grands défis de l'agriculture, ce qui facilite l'identification de projets prioritaires et stratégiques de coopération technique. Elle donne l'exemple de son pays qui travaille à des projets visant à renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs en matière de nouvelles technologies, pour éviter qu'ils n'émigrent vers d'autres régions.
- 3.4.4 La représentante du Costa Rica remercie et félicite l'IICA pour son équipe technique et l'application d'un modèle de gestion et de coopération technique orienté vers les résultats. Elle affirme que le soutien de l'Institut contribue à mieux orienter les actions et les ressources des pays.
- 3.4.5 Le représentant observateur du Canada se dit d'accord avec ce qui a été exposé sur la nécessité d'orienter les actions de l'Institut vers l'obtention de résultats, et sur le fait qu'il doit tenir compte, dans son modèle de coopération technique, des plans nationaux de développement. Il demande s'il existe un écart dans les stratégies ou les politiques et s'il faut examiner la situation afin de renforcer la coopération technique de l'Institut. Il aimerait également savoir s'il y a des indications de l'incidence des actions de l'IICA sur les femmes et les fillettes, thème qu'il faudra étudier à l'avenir.
- 3.4.6 Pour ce qui est du changement dans l'utilisation des terres, le représentant du Paraguay apporte une information sur la gestion forestière de son pays. Il indique que, depuis 2005, la loi du Paraguay interdit la déforestation dans la région Est, alors que le changement de l'utilisation des sols couverts de forêts est autorisé dans la région du Chaco, mais que le propriétaire est obligé de conserver 25 % du terrain en tant que réserve boisée et de protéger les corridors biologiques et les bassins versants, ce qui signifie qu'environ 40 % de la surface doit avoir une couverture forestière.
- 3.4.7 Le représentant de l'Équateur félicite l'IICA pour son soutien aux pays membres et le directeur de la coopération technique pour son exposé. Il estime que la coopération Sud-Sud consolide et donne un sens à la présence de l'IICA dans la région. Il ajoute que son pays est sur le point de lancer une

initiative intitulée la Mobilisation nationale agricole (*Gran Minga Nacional Agropecuaria*), autour d'axes intimement liés aux questions abordées dans l'exposé.

3.4.8 Le directeur de la coopération technique est d'accord avec les observations des participants. Il ajoute que les enseignements tirés de plusieurs projets (par exemple, ceux du nord-est du Brésil) peuvent s'appliquer à d'autres régions. Pour ce qui est de savoir s'il existe, dans le modèle de coopération technique de l'IICA une possibilité d'amélioration ou de changement, il considère que l'Institut doit se préparer aux défis de l'avenir, et qu'en conséquence, l'amélioration du modèle doit être un exercice permanent. Il donne l'exemple de l'élaboration du PMT en vigueur, au moment où la question des objectifs du développement durable n'était pas aussi présente qu'elle l'est aujourd'hui ; le prochain PMT devra donc tenir compte de ces objectifs. Il considère que l'institution doit être mieux préparée à relever les défis permanents, qu'il faudra prendre en considération au moment d'élaborer le nouveau PMT. Il est de l'avis que, d'un point de vue conceptuel, le modèle de coopération technique de l'IICA est approprié et efficace et il ne pense pas qu'un changement de fond soit nécessaire, mais plutôt qu'il faut s'appuyer sur une bonne stratégie pour son financement.

3.5 *Exposés des candidats au poste de directeur général pour la période 2018-2022 sur leurs propositions de travail*

3.5.1 Les exposés se font par ordre alphabétique du pays d'origine. Le président invite Monsieur Manuel Otero, candidat du gouvernement argentin, à présenter sa proposition d'administration de l'IICA pendant la période 2018-2022. Après l'exposé, des observations sont faites par les représentants des États-Unis, du Mexique, du Brésil, du Paraguay, du Canada et de Sainte Lucie.

3.5.2 Le président invite ensuite Monsieur Carlos Furche, candidat du gouvernement chilien, à présenter sa proposition d'administration de l'IICA pendant la période 2018-2022. Après l'exposé, des observations sont faites par les représentants des États-Unis et du Canada.

3.6 *Clôture*

- 3.6.1 La troisième séance plénière de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif est levée le 19 juillet 2017 à 13h10.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

4.1 Ouverture

4.1.1 La quatrième séance plénière de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) débute le 19 juillet 2017 à 14h30, sous la présidence du représentant des États-Unis.

4.2 Situation financière, programmatique et budgétaire de l'IICA

4.2.1 Programme-budget 2018-2019

4.2.1.1 La directrice de la Division de la programmation, du budget et du contrôle explique que le budget global, aligné sur la planification stratégique institutionnelle contenue dans le Plan stratégique 2010-2020 et dans le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2018, a été orienté vers des projets plus efficaces de prise en charge des nécessités de l'agriculture des États membres, qui ont été pris en considération pour examiner les objectifs institutionnels et les contributions définies dans le PMT. Elle précise que dans le Programme-budget 2018-2019, on trouve, pour approbation, les sources de financement du Fonds ordinaire (quotes-parts et recettes diverses) pour les années 2018 et 2019, ainsi que la proposition détaillée du budget des dépenses pour 2018.

4.2.1.2 Elle explique ensuite que les quotes-parts des États membres ont été définies sur la base du barème approuvé par l'Organisation des États américains (OEA) et que le Fonds des recettes diverses est épuisé, ce qui équivaut à une baisse du Fonds ordinaire de 800 000 USD par an. Elle indique qu'il serait peut-être nécessaire d'ajuster le budget des dépenses de 2018 au PMT pour la période 2018-2022, afin d'en faciliter la mise en marche immédiate, et que le budget des dépenses de 2019 doit être approuvé à la lumière des lignes directrices de ce PMT.

4.2.1.3 Elle ajoute que l'Institut finance ses activités de coopération technique et ses opérations avec des ressources du Fonds ordinaire, alimenté par les quotes-parts des États membres et les recettes diverses. Elle signale que le budget des recettes du Fonds régulier s'élève à 33 561 400 USD pour chacune des années de la période biennale 2018-2019, dont 30 061 400 USD

correspondent aux quotes-parts des États membres, en incluant certaines surcotes, et 3 500 000 USD à des ressources diverses.

4.2.1.4 Elle explique que l'affectation des ressources au budget des dépenses est présentée de manière détaillée pour l'année 2018, mais que pour 2019 il s'agit d'une estimation globale, afin que la nouvelle administration dispose de la souplesse nécessaire pour proposer l'allocation des ressources pour cette année-là. Finalement, elle ajoute que le Programme-budget 2018-2019 sera exécuté en étroite relation avec le modèle stratégique institutionnel, en tenant compte de manière responsable des restrictions financières, suivant des critères de qualité, d'efficacité, de rationalité, d'équité, de transparence, et de responsabilisation.

4.2.2 Rapport sur le recouvrement des quotes-parts

4.2.2.1 La directrice de la Division de la gestion financière affirme que la transparence en matière d'utilisation des ressources a toujours été un des principes de la gestion de l'institution. Elle ajoute que le système d'information financière SAP est opérationnel dans toutes les représentations de l'Institut, où il consolide les processus de planification, de contrôle et d'exécution financière.

4.2.2.2 Elle signale aussi que l'IICA a publié plusieurs documents stratégiques en vue de sa gestion et de sa modernisation, comme le Code d'éthique, la Politique d'égalité entre les hommes et les femmes, la Politique de prévention et de traitement du harcèlement sexuel et la Politique anti-fraude, entre autres. Elle ajoute que le Règlement financier a été mis à jour, selon l'approbation du Comité exécutif lors de sa réunion de 2016, et que la mise en œuvre du système et de la banque de données des ressources humaines SAPIENS progresse.

4.2.2.3 Elle présente un rapport sur le recouvrement des quotes-parts et explique que les contributions des États membres sont la principale source financière du Fonds ordinaire, qui permet à l'Institut de développer, dans chaque pays, des programmes de coopération visant à répondre aux besoins et aux demandes du secteur agricole et à promouvoir une agriculture durable et compétitive dans les Amériques. Elle ajoute que, par le biais de la résolution n°493 du Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil), "Programme-budget 2016-2017", les États membres ont approuvé le budget biennal avec un

financement des quotes-parts pour un montant annuel de 30 064 900 USD, qui inclut la première augmentation du budget des quotes-parts depuis 1995, ce qui permet de récupérer la perte des ressources du Fonds des recettes diverses, ainsi que 873 800 USD provenant des contributions de surcotes approuvées par les pays.

4.2.2.4 Elle annonce qu'au 31 décembre 2016, le montant des quotes-parts versées était de 24,2 millions de USD, ce qui représente 80,41 % du budget annuel des quotes-parts, et que le montant total dû fin 2016, était de 13,1 millions de USD. Elle précise qu'en juillet 2017, 67,5 % du total du budget des quotes-parts de l'année avaient été reçus, soit un pourcentage équivalent à 20,3 millions de USD. En juillet, neuf pays sont à jour dans leur paiement, 18 sont en situation régulière (avec une dette de moins de deux ans) et 7 accusent des arriérés (de plus de deux ans).

4.2.2.5 Elle précise que la résolution n°414 du Conseil stipule que les quotes-parts de l'année en cours sont considérées comme arriérées si elles ne sont pas versées avant le 30 juin de cette année, car cette date est considérée comme raisonnable pour payer les quotes-parts annuelles, dues à partir du 1er janvier de chaque année. Finalement, il demande l'appui des États membres pour le paiement des quotes-parts, car c'est indispensable pour que l'IICA puisse respecter son plan de travail.

4.2.3 États financiers de l'Institut pour 2016 et rapport des commissaires aux comptes

4.2.3.1 La directrice de la Division de la gestion financière explique que les états financiers ont été élaborés, vérifiés et approuvés dans le respect le plus strict des normes de comptabilité US GAAP (Principes de comptabilité généralement acceptés aux États-Unis). Elle présente le résultat de l'audit externe de 2016, réalisé par la société Deloitte, qui conclut que "(...) les états financiers de l'Institut présentent raisonnablement, dans tous ses aspects importants, la situation financière de l'IICA au 31 décembre 2016 (...)".

4.2.3.2 Elle ajoute que la preuve de la vérification comptable a été considérée suffisante et appropriée, et qu'elle fournit une base permettant de soutenir une opinion qualifiée, basée sur le fait que certaines des provisions, au titre des bénéfices de cessation d'activités de personnel, exigent des études actuarielles fondées sur l'application de principes de comptabilité

généralement acceptés aux États-Unis, et que l'on ne dispose pas des renseignements nécessaires pour évaluer les quotes-parts dues depuis plus d'un an.

4.2.4 Vingt-troisième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)

4.2.4.1 Monsieur Steve Rickrode, en sa qualité de membre du CRV, présente le rapport de ce comité sur la révision des états financiers et l'audit externe de l'IICA en 2016.

4.2.4.2 Il fait savoir que le CRV a effectué un examen approfondi des observations faites par les commissaires aux comptes sur l'évaluation des bénéfices de cessation d'activités, sur l'état des mouvements des quotes-parts à recouvrer et sur le programme AIS en Colombie.

4.2.4.3 Il signale que le CRV reconnaît les actions menées par l'IICA pour tenir compte de la recommandation de l'année dernière sur l'analyse de vulnérabilité dans le domaine de la technologie de l'information. Il ajoute que le CRV apprécie la manière dont l'administration de l'IICA a agi en fonction de chacun des commentaires des commissaires aux comptes.

4.2.5 Élection d'un membre du CRV

4.2.5.1 Le président prie le conseiller juridique de l'IICA de présenter le processus pour l'élection d'un membre du CRV.

4.2.5.2 Le conseiller juridique explique que le Comité exécutif doit élire un membre du CRV, puisque la période de nomination du représentant de tous les États membres prend fin le 31 décembre 2017. Il mentionne les procédures prévues à cet effet par le règlement du Comité exécutif et du CRV et précise que ce membre doit être élu par un minimum de sept voix.

4.2.5.3 Pour l'organisation de cette élection, les scrutateurs désignés sont les représentants du Mexique et du Costa Rica. Le conseiller juridique annonce que les candidats sont Monsieur Gustavo Pereira da Silva Filho, du Brésil, Madame Ana Marissa Díaz Román, du Panama ; Monsieur Carlos Roberto Yegros Pereira, du Paraguay et Madame Isabel Picún Carranza, d'Uruguay.

- 4.2.5.4 Les représentants d'Antigua et Barbuda, d'Argentine et de Sainte Lucie demandent si la majorité des voix est fixée en tenant compte de tous les membres du Comité exécutif ou uniquement des présents à la réunion. En outre, le représentant de Sainte Lucie propose d'effectuer l'élection au cours de la réunion extraordinaire du Comité exécutif qui se tiendra en octobre.
- 4.2.5.5 Le conseiller juridique explique que, selon l'article 79 du Règlement du Comité exécutif, la majorité des voix est fixée en tenant compte de tous les États membres du Comité exécutif, c'est pourquoi au moins sept voix sont nécessaires.
- 4.2.5.6 Après le quatrième tour de mise aux voix, le président annonce que Madame Ana Marissa Díaz Román, du Panama, est élue comme membre du CRV, avec huit voix exprimées.
- 4.3 *Progrès dans l'organisation de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil : proposition d'ordre du jour provisoire*
- 4.3.1 Le secrétaire technique explique qu'une des fonctions du Comité exécutif, aux termes de l'article 4, alinéa k, de son Règlement intérieur, est d'analyser l'ordre du jour provisoire des réunions du Conseil, raison pour laquelle les représentants ont reçu le document n°674 (17), intitulé "Progrès accomplis dans l'organisation de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil : proposition d'ordre du jour provisoire". Il rappelle que cette réunion aura lieu les 25 et 26 octobre au siège de l'Institut.
- 4.3.2 Il indique que la tenue d'une réunion extraordinaire du Comité exécutif est prévue avant la réunion du Conseil, probablement le 24 octobre. Il précise que cette réunion est ouverte à tous les États membres, qui peuvent y participer avec un droit de parole, mais que seuls les douze membres du Comité exécutif ont le droit de vote.
- 4.3.3 Il signale ensuite qu'à cette occasion, la réunion du Conseil coïncide avec la célébration du 75^{ème} anniversaire de l'IICA et qu'une cérémonie de commémoration est prévue, ce qui donnera un prestige particulier à la réunion.
- 4.3.4 Il conclut en indiquant que dans le cadre de cette Réunion du Conseil aura lieu l'élection du directeur général de l'IICA pour la période 2018-2022.

4.3.5 La représentante des États-Unis recommande qu'au moment du débat au Conseil sur les questions du programme et du budget, le nouveau barème des quotes-parts de l'OEA soit abordé.

4.4 *Date et lieu de la Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif*

4.4.1 Le secrétaire technique indique que le Règlement intérieur du Comité exécutif prévoit que doivent être fixés la date et le lieu de sa prochaine réunion ordinaire. Il ajoute n'avoir reçu aucune offre par écrit d'aucun pays et que, par conséquent elle aura lieu au siège de l'IICA.

4.5 *Lecture et approbation de projets de résolution*

4.5.1 La rapporteure donne lecture du projet de résolution "Programme-budget 2018-2019".

4.5.2 La représentante des États-Unis demande d'inclure un libellé qui précise que, pour l'élaboration du programme-budget pour 2019, on appliquera la répartition des quotes-parts conformément aux dispositions de l'OEA.

4.5.3 Le président précise que le texte à inclure serait le suivant "pour 2019, la quote-part fixée sera calculée conformément aux pourcentages prévus par le barème des quotes-parts approuvé par l'Assemblée générale de l'OEA pour l'année en question." Le projet de résolution "Programme-budget 2018-2019" est approuvé avec l'amendement proposé par la représentante des États-Unis.

4.5.4 La rapporteure donne lecture des projets de résolution suivants : "Rapport sur le recouvrement des quotes-parts", "États financiers de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) de 2016, rapport des commissaires aux comptes et vingt-troisième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)", "Hommage rendu au Gouvernement du Panama pour sa collaboration en tant que membre du Comité de révision de la vérification (CRV)" et "Ordre du jour provisoire de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)". Le président saisit les participants de chaque projet de résolution ; tous sont approuvés sans modification.

- 4.5.5 La rapporteure donne lecture du projet de résolution “Assistance en vue de proposer une réaction coordonnée à l’épidémie de fièvre aphteuse dans les Amériques”.
- 4.5.6 Le représentant de la Colombie informe qu’il n’est pas en mesure d’appuyer le projet de résolution car le ministre de l’Agriculture de son pays lui a donné des instructions d’attendre les décisions qui pourraient être prises à la Sixième Réunion extraordinaire de la Commission d’Amérique du Sud pour la lutte contre la fièvre aphteuse (COSALFA), promue par le Centre panaméricain de fièvre aphteuse (PANAFTOSA) de l’Organisation panaméricaine de la santé (OPS/OMS), qui aura lieu le vendredi 21 juillet à Brasilia, au Brésil.
- 4.5.7 Les représentants de la Dominique et d’Antigua et Barbuda reconnaissent l’effort du Panama dans la préparation de ce projet de résolution sur une question très importante, mais ils indiquent qu’ils ne peuvent pas s’engager à offrir l’appui financier proposé au premier point du dispositif.
- 4.5.8 La représentante du Mexique demande que l’on modifie le titre de la résolution de la façon suivante “Assistance en vue de proposer une réaction coordonnée à l’épidémie de fièvre aphteuse dans certains pays des Amériques”. Elle ajoute que son pays étant exempt de la maladie, elle ne peut pas soutenir une résolution qui envisage l’épidémie dans “les Amériques”.
- 4.5.9 Le représentant du Panama explique que son pays sert de barrière naturelle pour limiter la progression de cette maladie vers le nord du continent. Il souligne l’expérience importante de plusieurs pays d’Amérique du Sud en matière de fièvre aphteuse, les infrastructures dont ils disposent pour agir de manière responsable face aux nouvelles épidémies, ainsi que la présence de PANAFTOSA à Rio de Janeiro, au Brésil.
- 4.5.10 Il ajoute que le Panama, même s’il dispose d’un laboratoire de diagnostic de la maladie, a des limitations pour mener la lutte, et qu’en cas d’urgence, il pourrait devoir en venir au sacrifice des animaux touchés. Cette maladie peut se propager de manière explosive et présenter des comportements erratiques, dit-il, il est donc important que les pays soient en alerte devant les éventuelles épidémies de la maladie, qu’ils renforcent leurs plans de prévention et qu’ils prennent conscience des graves conséquences de sa propagation.

- 4.5.11 Malgré le manque de consensus, le représentant du Panama affirme que son pays continuera de déployer tous les efforts possibles en vue de lutter contre la fièvre aphteuse. Il termine en rappelant son intérêt pour que soient reconnus ces efforts à la réunion de la COSALFA au Brésil, le 21 juillet, étant donné que les retombées de ses actions bénéficient à d'autres pays, et en particulier à ceux qui sont situés au Nord du Panama.
- 4.5.12 Le président annonce que le projet de résolution est retiré et que son analyse est susceptible de reprendre à une autre occasion.
- 4.5.13 La représentante observatrice du Canada indique que son pays souhaite sponsoriser, au cours de la réunion du Conseil, un événement parallèle sur les normes alimentaires internationales ou Codex Alimentarius, et notamment sur la manière dont elles peuvent avoir une incidence positive sur le commerce des produits alimentaires.
- 4.5.14 Le directeur général se félicite de l'inclusion, dans le programme de la prochaine réunion du Conseil, d'un thème aussi important que les normes alimentaires internationales, et il offre de participer à cette initiative et demande que lui soit transmise la proposition détaillée de l'événement dès que possible.
- 4.6 Clôture
- 4.6.1 La quatrième séance plénière de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif est levée le 19 juillet 2017 à 16h58.

SÉANCE DE CLÔTURE

5.1 Ouverture

5.1.1 La séance de clôture de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) débute le 19 juillet 2017 à 16h59, sous la présidence du représentant des États-Unis.

5.2 Allocution du directeur général de l'IICA

5.2.1 Le directeur général remercie le président et la rapporteure du Comité exécutif pour l'efficacité de la direction des travaux. Il exprime sa reconnaissance aux représentants des États membres et des organismes participants, ainsi qu'à l'équipe d'interprètes et aux fonctionnaires de l'Institut.

5.2.2 Il remercie également Messieurs Manuel Otero et Carlos Furche, candidats au poste de directeur général de l'Institut pour la période 2018-2022, pour les exposés de leurs propositions de travail. Il affirme que la vision et les idées proposées par les deux candidats le rendent serein par rapport à l'avenir de l'IICA, indépendamment du résultat de l'élection du Conseil, car tous deux possèdent les capacités et les connaissances requises pour s'acquitter efficacement de leur fonction.

5.2.3 Il souligne la décision prise par le Comité exécutif en vue de réexaminer et d'améliorer le projet de résolution "Partenariat stratégique IICA/FAO sur le modèle OMS/OPS en vue du renforcement structurel et financier de la coopération multinationale offerte par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)", qui assure le suivi des résolutions n°501 du Conseil (2015) et n°615 du Comité exécutif (2016). Il indique qu'il est important de parvenir à un consensus sur cette question cruciale pour l'Institut de la recherche d'opportunités de consolidation, en particulier dans le domaine financier, et de création de partenariats qui puissent garantir son avenir.

5.2.4 Il met l'accent sur la portée de la prochaine réunion du Conseil, en raison de la célébration du 75^{ème} anniversaire de l'Institut et de l'élection d'un nouveau

directeur général. Il appelle les ministres à participer à cette importante activité de l'IICA.

5.2.5 Il remercie, enfin, le vice-ministre colombien d'avoir participé à cette réunion du Comité exécutif et de rechercher des mécanismes qui permettent de jeter les bases de la coopération que l'IICA peut offrir à son pays en situation d'après conflit.

5.3 Clôture

5.3.1 La clôture de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif est prononcée le 19 juillet 2017 à 17h10.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Numéro	Titre	Page
A. Politique institutionnelle et services de coopération technique		
Res. 617	Rapport de gestion pour la période 2014-2017	57
Res. 618	Rapport annuel 2016 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	58
B. Questions budgétaires et financières		
Res. 619	Rapport sur le recouvrement des quotes-parts	59
Res. 620	États financiers de l'IICA pour l'exercice 2016, rapport des commissaires aux comptes et Vingt-troisième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)	61
Res. 621	Programme-Budget 2018-2019	63
Res. 622	Hommage rendu au Gouvernement du Panama pour sa collaboration en tant que membre du Comité de révision de la vérification (CRV)	68
C. Partenariats avec des organismes internationaux		
Res. 623	Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2015-2016	69
Res. 624	Rapport de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) pour la période biennale 2015-2016	71

Numéro	Titre	Page
D. Questions relatives aux organes de direction		
Res. 625	Rapport de la réunion ordinaire 2017 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	72
Res. 626	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif	73
Res. 627	Tableau des États Membres qui formeront le Comité exécutif pour la période 2019-2033	74
Res. 628	Ordre du jour provisoire de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)	78

IICA/CE/Res. 617 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°617

RAPPORT DE GESTION POUR LA PÉRIODE 2014-2017

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

L'exposé du Directeur général sur la gestion de l'administration dont il a la responsabilité pour la période 2014-2017,

CONSIDÉRANT :

Que, le 21 mai 2014, le Comité exécutif, exerçant les compétences qui lui sont conférées par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), a adopté le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2018, par la résolution IICA/CE/Res. 592 (XXXIV-O/14) ;
et

Que le Comité exécutif a pris acte des résultats obtenus et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PMT 2014-2018, décrits dans les rapports du Directeur général des années 2015 et 2016 sur la coopération technique fournie aux États membres, ainsi que dans le processus de transformation de l'Institut,

DÉCIDE :

1. D'adopter le rapport de gestion 2014-2017 et de féliciter le Directeur général ainsi que les fonctionnaires de l'Institut pour le travail accompli et les résultats obtenus, rendus possibles grâce au soutien des États membres.
2. D'exhorter les États membres à concrétiser les initiatives visant le renforcement technico-administratif et financier de l'Institut, afin qu'il puisse compter sur les moyens adéquats pour mener à bien ses mandats.

IICA/CE/Res. 618 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°618**RAPPORT ANNUEL 2016 DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 671 (17), “Rapport annuel 2016 de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.f du règlement du Comité exécutif prévoit qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA de recevoir, analyser et approuver le rapport annuel des activités de la Direction générale et de prendre les mesures qui s’imposent ;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel 2016 de l’Institut, que son Directeur général a présenté au Conseil permanent de l’Organisation des États américains (OEA) le 19 avril 2017 ;

Que ce rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l’IICA en 2016 afin de mettre en œuvre ses programmes de coopération dans les domaines national, régional et continental, dans le cadre de son Plan à moyen terme pour la période 2014-2018 ;

Que le représentant de l’Institut a présenté aux autorités de chacun de ses 34 pays membres le rapport sur la coopération offerte par l’IICA au pays correspondant en 2016 ; et

Que le Rapport annuel 2016 de l’IICA est disponible en format électronique sur la page web de l’Institut (www.iica.int), sur laquelle il peut être consulté,

DÉCIDE :

D’adopter le Rapport annuel 2016 de l’IICA.

IICA/CE/Res. 619 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°619

RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 663 (17), “Rapport sur le recouvrement des quotes-parts”,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l’Agriculture (JIA), à sa Treizième réunion ordinaire, a adopté, par la résolution IICA/JIA/Res. 414 (XIII-O/05), le document intitulé “Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l’Institut” ;

Que, grâce à l’application des mesures adoptées, à la bonne volonté des ministres de l’Agriculture et des autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, il a été possible de récupérer une importante quantité du montant total des arriérés dus à l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) ; et

Que tout cela a facilité l’exécution des programmes et des projets inclus dans les stratégies de coopération prévus dans les domaines national, régional et continental, selon le Plan à moyen terme 2014-2018 de l’Institut,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l’Agriculture et des Affaires Étrangères des États membres de l’IICA, ainsi que d’autres hauts fonctionnaires de leurs gouvernements, pour les efforts qu’ils ont consentis afin que soient versées les quotes-parts annuelles dues à l’Institut.

2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil, pour encourager les États membres de l'IICA à régler en temps opportun les quotes-parts annuelles et les arriérés des années précédentes.
3. De prier le Directeur général : a) de poursuivre les démarches afin de recouvrer les quotes-parts de 2017 ainsi que les arriérés des périodes précédentes, et b) de continuer d'informer les États membres de l'Institut sur les progrès accomplis dans ce domaine.
4. D'exhorter les États membres de l'IICA à être à jour dans le paiement de leurs quotes-parts et de demander à ceux qui accusent un retard dans leurs versements de respecter les plans convenus pour s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Institut.

IICA/CE/Res. 620 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°620

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION
POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR 2016, RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ET VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION
DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 664 (17), “États financiers de l’IICA pour l’exercice 2016 et rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 665 (17), “Vingt-troisième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.d du Règlement du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) d’examiner les états financiers de l’Institut et, lorsqu’une décision s’impose, d’envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Conseil, à sa septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l’article 3.k de son règlement intérieur, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions au sujet de ses recommandations ; et

Que le CRV indique, dans son vingt-troisième rapport, qu’il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’IICA pour l’exercice financier 2016 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l’Institut et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2016 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, et de prier le directeur général de l'Institut de les transmettre à la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil, pour que celui-ci il en prenne connaissance.
2. D'approuver le vingt-troisième rapport du CRV et de demander au Directeur général de l'IICA de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ledit rapport.
3. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.

IICA/CE/Res. 621 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°621

PROGRAMME-BUDGET 2018-2019

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 662 (17), “Programme-Budget 2018-2019”,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) stipule :

- i. à l’article 8.b qu’il incombe au Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) d’“approuver le Programme-Budget biennal et de fixer le montant des quotes-parts annuelles des États membres” ;
- ii. à l’article 23, que “les États membres contribuent au soutien de l’Institut moyennant des quotes-parts annuelles fixées par le Conseil, conformément au système de calcul des quotes-parts de l’Organisation des États américains” ;
- iii. à l’article 14.b, qu’il incombe au Comité exécutif d’“examiner le Projet de Programme-Budget biennal soumis par le Directeur général au Conseil et de formuler les observations et recommandations qu’il juge pertinentes” ;

Que le plan à moyen terme en vigueur couvre la période 2014-2018 et qu’en janvier 2018, débutera une nouvelle administration, qui devra soumettre à la considération des organes de direction un nouveau plan à moyen terme pour la période 2018-2022 ;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme Budget 2018-2019 à la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG), lors de sa réunion ordinaire tenue en avril 2017 ; et

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme Budget 2018-2019 au Comité exécutif à sa Trente-septième réunion ordinaire, dans un format qui remplit les conditions de structure et de contenu prévues par les normes en vigueur et qui tient compte des recommandations proposées par la CCSQG,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil :

- i. D'approuver l'affectation globale du montant annuel de 33 561 400 USD au Fonds ordinaire du Programme-budget 2018-2019 de l'Institut, dont 30 061 400 USD annuels financés par les quotes-parts des États membres, y compris par les surcotes, selon la ventilation indiquée dans le barème des quotes-parts figurant à l'annexe A, et 3 500 000 USD de recettes diverses, provenant des recettes générées prévues pour chaque année ; néanmoins pour l'année fiscale 2019, les quotes-parts seront calculées sur la base des pourcentages fixés dans le barème approuvé par l'Assemblée générale de l'OEA pour l'année en question.
- ii. D'approuver le budget des dépenses de l'année 2018 pour chacun des chapitres, des titres et des priorités stratégiques énumérées dans le document IICA/CE/Doc. 662 (17), "Projet de Programme-budget 2018-2019", dont le résumé figure à "l'annexe B" jointe à la présente résolution.
- iii. De demander au Directeur général qu'il soumette à la considération du Comité exécutif, à l'occasion de sa Trentième-huitième réunion ordinaire, une proposition d'affectation détaillée des fonds approuvés pour le Programme-budget 2019, qui soit conforme aux priorités du nouveau Plan à moyen terme de l'Institut.
- iv. D'autoriser le Directeur général de l'IICA à effectuer les transferts entre les chapitres du Programme-budget à condition que leur total ne modifie pas de façon substantielle les priorités approuvées.

- v. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'affectation des ressources approuvées dans la présente résolution, dans le cas où les recettes globales de l'exercice budgétaire 2018-2019 seraient inférieures aux recettes estimées pour l'exercice biennal susmentionné et à en informer, dans ce cas, le Comité exécutif et le Conseil.

ANNEXE A
Barème des quotes-parts et des contributions de surcotes des États membres
et recettes diverses 2018-2019

ÉTATS MEMBRES	2018				2019			
	IICA				IICA			
	OEAA ¹	QUOTE-PART	SURCOTE	TOTAL QUOTES-PARTS	OEAA ¹	QUOTE-PART	SURCOTE	TOTAL QUOTES-PARTS
	%	USD ²	USD ²	USD ²	%	USD ²	USD ²	USD ²
Antigua et Barbuda	0,022	6.500	1.100	7.600	0,022	6.500	1.100	7.600
Argentine	3,000	879.500	247.000	1.126.500	3,000	879.500	247.000	1.126.500
Bahamas	0,047	13.800	7.000	20.800	0,047	13.800	7.000	20.800
Barbade	0,026	7.600	5.500	13.100	0,026	7.600	5.500	13.100
Belize	0,022	6.500	1.100	7.600	0,022	6.500	1.100	7.600
Bolivie	0,070	20.500	600	21.100	0,070	20.500	600	21.100
Brésil	12,457	3.652.000		3.652.000	12,457	3.652.000		3.652.000
Canada	9,801	2.873.400		2.873.400	9,801	2.873.400		2.873.400
Chili	1,415	414.800	14.600	429.400	1,415	414.800	14.600	429.400
Colombie	1,638	480.300		480.300	1,638	480.300		480.300
Costa Rica	0,256	75.100	2.500	77.600	0,256	75.100	2.500	77.600
Dominique	0,022	6.500	1.100	7.600	0,022	6.500	1.100	7.600
Équateur	0,402	117.900	3.500	121.400	0,402	117.900	3.500	121.400
El Salvador	0,076	22.300	12.500	34.800	0,076	22.300	12.500	34.800
États-Unis d'Amérique	59,470	17.435.300		17.435.300	59,470	17.435.300		17.435.300
Grenade	0,022	6.500	1.100	7.600	0,022	6.500	1.100	7.600
Guatemala	0,171	50.100	13.800	63.900	0,171	50.100	13.800	63.900
Guyana	0,022	6.500	1.700	8.200	0,022	6.500	1.700	8.200
Haïti	0,022	6.400	4.200	10.600	0,022	6.400	4.200	10.600
Honduras	0,043	12.600	3.200	15.800	0,043	12.600	3.200	15.800
Jamaïque	0,053	15.500	5.100	20.600	0,053	15.500	5.100	20.600
Mexique	6,470	1.896.800	487.300	2.384.100	6,470	1.896.800	487.300	2.384.100
Nicaragua	0,022	6.400	2.800	9.200	0,022	6.400	2.800	9.200
Panama	0,191	56.000	6.000	62.000	0,191	56.000	6.000	62.000
Paraguay	0,087	25.500	8.800	34.300	0,087	25.500	8.800	34.300
Pérou	1,005	294.600	9.400	304.000	1,005	294.600	9.400	304.000
République Dominicaine	0,268	78.600	3.500	82.100	0,268	78.600	3.500	82.100
Saint-Christophe et Niévès	0,022	6.500	1.100	7.600	0,022	6.500	1.100	7.600
Saint-Vincent et les Grenadines	0,022	6.500	1.100	7.600	0,022	6.500	1.100	7.600
Sainte-Lucie	0,022	6.500	1.100	7.600	0,022	6.500	1.100	7.600
Surinam	0,022	6.400	4.200	10.600	0,022	6.400	4.200	10.600
Trinité et Tobago	0,129	37.800	15.000	52.800	0,129	37.800	15.000	52.800
Uruguay	0,298	87.400	7.900	95.300	0,298	87.400	7.900	95.300
Venezuela	1,940	568.800		568.800	1,940	568.800		568.800
SOUS TOTAL	99,555	29.187.600	873.800	30.061.400	99,555	29.187.600	873.800	30.061.400
Cuba	0,446	130.800		130.800	0,446	130.800		130.800
TOTAL QUOTES-PARTS	100,001	29.318.400	873.800	30.192.200	100,001	29.318.400	873.800	30.192.200
RECETTES DIVERSES		3.500.000		3.500.000		3.500.000		3.500.000
TOTAL FONDS ORDINAIRE³		32.687.600		33.561.400		32.687.600		33.561.400

NB : Le Royaume d'Espagne apporte une quote-part annuelle de 60 000 USD en tant que Membre associé, conformément à l'accord de la première séance plénière de la Onzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, du 26 novembre 2001, tenue à Bávaro, en République Dominicaine.

1/ Conformément à la Résolution AG/RES. 2912 (XLVII-O/17) de l'Assemblée générale de l'OEAA.

2/ En USD arrondis à la centaine la plus proche.

3/ Le total du Fonds ordinaire n'inclut pas Cuba.

ANNEXE B**Affectation des ressources du Fonds ordinaire par chapitre 2018
(USD)**

CHAPITRE	2018 FONDS ORDINAIRE	
	USD	%
I : Services de coopération technique directe	30,199,372	90.0 %
II : Frais de gestion	1,688,034	5.0 %
III : Coûts généraux et provisions	1,371,040	4.1 %
IV : Renouvellement des infrastructures et des équipements	302,954	0.9 %
TOTAL	33,561,400	100.0 %

IICA/CE/Res. 622 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°622**HOMMAGE RENDU AU GOUVERNEMENT DU PANAMA POUR SA
COLLABORATION EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ DE RÉVISION
DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité de révision de la vérification (CRV) est un important mécanisme du Comité exécutif, tant pour conseiller le directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) dans le pilotage administratif et financier de l'Institut, que pour aider le Comité exécutif à réviser les comptes de la direction générale ;

Que les membres du CRV, désignés par les États membres, réalisent un travail appréciable ; et

Que le gouvernement du Panama entré au CRV le premier janvier 2012, et qui a, depuis, assumé cette responsabilité avec beaucoup de dévouement et de qualité en faveur de l'IICA, achèvera ses fonctions le 31 décembre 2017,

DÉCIDE :

De remercier le gouvernement du Panama pour le soutien apporté en sa qualité de membre du CRV et pour son soutien et sa participation à la gestion administrative et financière de l'Institut.

IICA/CE/Res. 623 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°623

RAPPORT DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2015-2016

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du “Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) pour la période biennale 2015-2016”,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 441 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) a chargé le Comité exécutif de recevoir et d’analyser les rapports et les plans du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) et prié le Directeur général de ce centre d’envoyer directement, à l’avenir, la version du rapport biennal et les plans du CATIE à la direction générale de l’IICA afin qu’ils soient reçus par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport du CATIE pour la période biennale 2015-2016 et de remercier son Directeur général pour sa présentation et pour sa gestion efficace.
2. De prier l’IICA et le CATIE de continuer à renforcer leurs liens et mécanismes en vue de mener à bien les activités conjointes, afin de maximiser la participation des deux institutions au soutien des efforts des États membres et de parvenir ainsi à un développement agricole compétitif, durable et inclusif.

3. De prier le Directeur général du CATIE de présenter au Comité exécutif et au Conseil, tous les rapports remis au Conseil supérieur du CATIE, y compris ses états financiers.

IICA/CE/Res. 624 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°624

RAPPORT DE L'INSTITUT CARIBÉEN DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES (CARDI) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2015-2016

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

L'exposé de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) sur le rapport des activités réalisées pendant la période biennale 2015-2016,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément aux termes de l'accord en vigueur signé entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel relatif à ses activités ; et

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a délégué au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé au Directeur exécutif de cet institut qu'à l'avenir, il fasse parvenir directement à la direction générale de l'IICA, la version du rapport biennal et les plans du CARDI afin qu'ils soient approuvés par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir le rapport sur les activités menées par le CARDI au cours de la période biennale 2015-2016, et de l'en remercier.
2. D'encourager l'IICA et le CARDI à continuer de resserrer leurs liens techniques, et à renforcer les mécanismes pour la mise en œuvre d'activités conjointes, afin de maximiser la participation des deux institutions aux efforts déployés pour assurer le développement agricole et rural dans les Caraïbes.

IICA/CE/Res. 625 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°625**RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE 2017 DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 672 (17), “Rapport de la réunion ordinaire 2017 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)”,

CONSIDÉRANT :

Que la CCSQG, en tant que commission permanente du Comité exécutif, a pour objet de conseiller le Directeur général de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) et de permettre à celui-ci d’avoir des échanges plus réguliers avec les États membres sur les questions administratives, financières et stratégiques, afin de faciliter l’obtention de consensus au sein du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 580 (XXXIII-O/13), a accepté que les réunions de la CCSQG soient de préférence virtuelles, afin de tenir des sessions suffisamment fréquentes et de favoriser des économies pour l’Institut ; et

Que le rapport de la CCSQG susmentionné contient des recommandations qui doivent être soumises à la considération du Directeur général et du Comité Exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement le rapport de la réunion ordinaire 2017 de la CCSQG.

IICA/CE/Res. 626 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°626

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA TRENTE-SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 674 (17), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)”, et IICA/CE/Doc. 673 (17), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif”,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports sur l’état d’avancement mentionnés ci-dessus montrent que la direction générale de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées à la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil et à la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports : a) “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” ; et b) “ Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif”.

IICA/CE/Res. 627 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°627**TABLEAU DES ÉTATS MEMBRES FORMANT LE COMITÉ EXÉCUTIF
POUR LA PÉRIODE 2019-2033**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 670 (17), “Tableau des États Membres formant le Comité exécutif pour la période 2019-2033”,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention de l'Institut dans ses articles 8.e et 13, le Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) dans son article 2.e et le Règlement intérieur du Comité exécutif dans son article 5, établissent que le Comité exécutif sera formé de douze États membres élus par le Conseil, pour des périodes de deux ans, selon des critères de roulement partiel et de distribution géographique équitable, et que le Conseil réglera le mode de désignation des États membres qui forment le Comité ;

Que l'article 6 du Règlement intérieur du Comité exécutif établit la procédure réglementaire de formation du Comité ;

Que le tableau de formation du Comité exécutif, adopté par la résolution IICA/JIA/Res. 2 (I-E/81), a été modifié en 1983 par la résolution IICA/JIA/Res. 25 (II-E/83), en 1987 par la résolution IICA/JIA/Res. 126 (IV-O/87), en 1991 par la résolution IICA/JIA/Res. 205 (VI-O/91), en 1993 par la résolution IICA/JIA/Res. 238 (VII-O/93), en 1997 par la résolution IICA/CE/Res. 278 (XVII-O/97), et en 2003 par la résolution IICA/JIA/Res. 396 (XII-O/03) ; et

Que le tableau des pays formant le Comité exécutif couvre uniquement la période 2004-2018 et que, partant, il convient d'adopter un nouveau tableau,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil d'approuver le nouveau tableau ci-joint pour la période 2019-2033, dans lequel les 34 États membres de l'Institut sont pris en compte.

IICA/CE/Res. 628 (XXXVII-O/17)

19 juillet 2017

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°628**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 674 (17), “Ordre du jour provisoire de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (Le Conseil)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4,p du règlement intérieur du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) d’analyser l’ordre du jour provisoire des réunions du Conseil ; et

Que le Comité exécutif, à sa Trente-septième réunion ordinaire, a analysé l’ordre du jour provisoire de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement l’ordre du jour provisoire de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil.
2. De demander aux membres du Comité exécutif de convaincre les ministres de l’Agriculture de leur pays de l’importance d’assister à cette réunion.

SIGNATURE DU RAPPORT

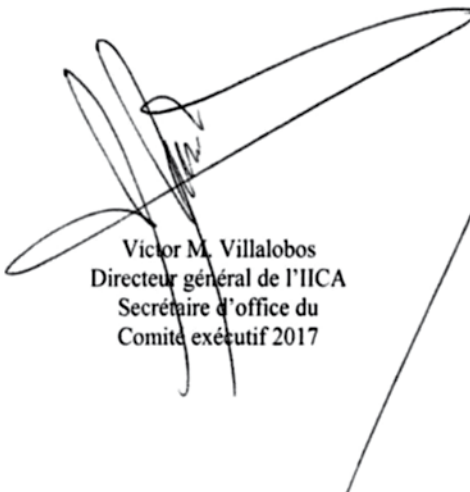
SIGNATURE DU RAPPORT DE LA TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 16h00, le 19 juillet de l'année deux mille dix-sept, à San José, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements effectués à la séance de clôture avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut, insèrera les fichiers électroniques dans la page web de l'Institut et enverra la version finale du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et à tous les autres participants à la réunion.

San José, Costa Rica.



Victor M. Villalobos
Directeur général de l'IICA
Secrétaire d'office du
Comité exécutif 2017



Bryce Quick
Administrateur associé / Chef de service
Ministère de l'Agriculture des États-Unis
Service agricole pour l'étranger
Président du Comité exécutif 2017

ANNEXES

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
IICA/CE/Doc. 661 (17)

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 1. Programme provisoire de travail | IICA/CE/Doc. 660 (17) |
| 2. Message du Directeur général de l’IICA | Sans document |
| 3. L’avenir de la coopération technique de l’IICA | Sans document |
| 4. Situation financière et programme-budget | |
| 4.1. Programme-budget 2018-2019 | IICA/CE/Doc. 662 (17) |
| 4.2. Rapport sur le recouvrement des quotes-parts | IICA/CE/Doc. 663 (17) |
| 4.3. États financiers de l’IICA 2016 et rapport des commissaires aux comptes | IICA/CE/Doc. 664 (17) |
| 4.4. Vingt-troisième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) | IICA/CE/Doc. 665 (17) |
| 4.5. Élection d’un membre du CRV | IICA/CE/Doc. 666 (17) |
| 4.6. Présentation du rapport sur la Résolution n°615 du Comité exécutif “Progrès accomplis dans la formulation de propositions en vue du renforcement financier et de la restructuration stratégique de l’Institut” (thème émanant de la Résolution n°501 du Conseil, “Processus institutionnel pour la formulation et la présentation de propositions en vue du renforcement financier de l’Institut et de sa restructuration stratégique”) | IICA/CE/Doc. 667 (17) |

5. Renforcement des partenariats avec d'autres institutions

- 5.1. Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2015-2016 (sans numéro)
- 5.2. Rapport sur la Résolution n°500 du Conseil "Prolongation du contrat signé entre le gouvernement de la République du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)" IICA/CE/Doc. 668 (17)
- 5.3. Rapport de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) pour la période biennale 2015-2016 (sans numéro)
- 5.4. Rapport des activités de collaboration entre l'IICA et le CARDI (sans document)
- 5.5. Rapport sur la Résolution n°502 du Conseil "Groupe de travail pour améliorer les capacités des pays des Amériques en matière d'évaluation des risques sanitaires et phytosanitaires" (sans numéro)

6. Activités de la Direction générale et des organes de direction

- 6.1. Présentation des candidats au poste de Directeur général et exposé de leurs propositions de travail pour la période 2018-2022 (sans document)
- 6.2. Tableau de roulement des États membres qui participeront au Comité exécutif pendant la période 2019-2033 IICA/CE/Doc. 669 (17)

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 6.3. Rapport annuel 2016 de l'IICA | IICA/CE/Doc. 670 (17) |
| 6.4. Rapport de la Réunion ordinaire 2017 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) | IICA/CE/Doc. 671 (17) |
| 6.5. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-sixième Réunion ordinaire du Comité exécutif | IICA/CE/Doc. 672 (17) |
| 6.6. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) | IICA/CE/Doc. 673 (17) |
| 6.7. Progrès accomplis dans l'organisation de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil : proposition d'ordre du jour provisoire | IICA/CE/Doc. 674 (17) |
| 6.8. Date et lieu de la Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif | IICA/CE/Doc. 675 (17) |

7. Questions diverses

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2017

Manuel Otero (*suppléant*)
moteroj@hotmail.com

Antigua et Barbuda

Arthur M. Nibbs (*titulaire*)
Minister of Agriculture, Lands,
Fisheries and Barbuda Affairs
Ministry of Agriculture, Lands,
Fisheries and Barbuda Affairs
Tel.: (268) 562 4679
arthur.nibbs@ab.gov.ag
nibbs.arthur@gmail.com

Julius A. Ross (*suppléant*)
Technical Consultant
Ministry of Agriculture, Lands,
Fisheries and Barbuda Affairs
Tel.: (268) 764 9696
ross1750@yahoo.com

Argentine

Guillermo Bernaudo (*titulaire*)
Jefe de Gabinete
Ministerio de Agroindustria
Tel.: (54 11) 4349 2166
gbernaudo@magyp.gob.ar

Mariano A. Caucino (*suppléant*)
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de la República de
Argentina en Costa Rica
Tel.: (506) 2234 6520 / 2234 6270
erica@mrecic.gov.ar

Colombie

Francisco Echeverri Lara (*titulaire*)
Viceministro de Asuntos Multilaterales
Ministerio de Relaciones Exteriores
Tel.: (57 31) 6367 0424
francisco.echeverri@cancilleria.gov.co

José María Matus (*suppléant*)
Diplomático Asignado
Embajada de la República de Colombia
en Costa Rica
Tel.: (506) 2283 6871 / 2283 6861
emcolcr@racsa.co.cr

Costa Rica

Ana Isabel Gómez De Miguel (*titulaire*)
Directora
Secretaría Ejecutiva de Planificación
Sectorial Agropecuaria (SEPSA)
Tel.: (506) 2220 4346
agomez@mag.go.cr

Ingrid Badilla Fallas (*suppléante*)
Analista del Programa Sectorial
de Género y Juventud Rural
Secretaría Ejecutiva de Planificación
Sectorial Agropecuaria (SEPSA)
Tel.: (506) 2231 2344
ibadilla@mag.go.cr

Dominique

Reginald E. Thomas (*titulaire*)
 Veterinary Officer
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Tel.: (767) 616 0140
 forestvet@gmail.com

Équateur

Héctor Hurtado (*titulaire*)
 Secretario General de Relacionamento
 del Sistema Productivo
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,
 Acuacultura y Pesca
 Tel.: (593) 2396 0100
 hhurtado@mag.gob.ec

États-Unis d'Amérique

Bryce Quick (*titulaire*)
 Associate Administrator / Chief
 Operating Officer / GSM
 Foreign Agricultural Service
 United States Department of
 Agriculture
 Tel.: (202) 720 2706
 Bryce.quick@fas.usda.gov

Meghan Tremarche (*suppléante*)
 International Trade Specialist
 Multilateral Affairs Division
 Foreign Agricultural Service
 United States Department of
 Agriculture
 Tel.: (202) 690 5715
 meghan.tremarche@fas.usda.gov

Barbara Cordero (*conseillère*)
 Finance Analyst
 Office of Management, Policy
 and Resources
 Bureau of International Organization
 Affairs
 Department of State
 Tel.: (202) 647 6424
 CorderoBH@state.gov

Thomas Kodiak (*conseiller*)
 Foreign Affairs Officer
 U.S. Mission to the Organization
 of American States
 Bureau of Western Hemisphere Affairs
 Department of State
 Tel.: (202) 647 9376
 kodiakt@state.gov

Candice Bruce (*conseillère*)
 Attaché
 U.S. Embassy in Costa Rica
 Foreign Agricultural Service
 United States Department of
 Agriculture
 Tel.: (506) 2519 2333
 Candice.bruce@fas.usda.gov

Mexique

Melquiades Morales Flores (*titulaire*)
 Embajador
 Embajada de México en Costa Rica
 Tel.: (506) 2257 0633
 mmoralesf@sre.gob.mx

María de Lourdes Cruz Trinidad (*suppléante*) **Sainte Lucie**

Directora de Relaciones Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
(SAGARPA)
Tel.: (52 555) 3871 1058
mcruz.dgai@sagarpa.gob.mx

Ezechiel Joseph (*titulaire*)
Minister for Agriculture, Fisheries,
Physical Planning, Natural Resources
and Co-operatives
Ministry for Agriculture, Fisheries,
Physical Planning, Natural Resources
and Co-operatives
Tel.: (758) 453 1262 / 730 9775
ministersecretary.agriculture@govt.lc
minister.agriculture@govt.lc

Víctor Manuel Sánchez Colín (*suppléant*)

Jefe de Cancillería
Embajada de México en Costa Rica
Tel.: (506) 2257 0633
vsanchezc@sre.gob.mx

Nicaragua

Isidro Antonio Rivera (*titulaire*)

Viceministro Agropecuario
Ministerio Agropecuario
Tel.: (505) 8607 7845
irisidro8@gmail.com

Panama

Esteban Girón (*titulaire*)

Viceministro
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 507 0612 / 507 0611
egiron@mida.gob.pa
emartinez@mida.gob.pa

Paraguay

Santiago Bertoni Hicar (*titulaire*)

Presidente
Instituto Paraguayo de Tecnología
Agraria (IPTA)
Tel.: (595) 2166 0139
santiago.bertoni@mag.gov.py

ÉTATS NON MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2017

Brésil

Caio Rocha (*titulaire*)
Secretário Nacional de Segurança
Alimentar e Nutricional
Secretaria Nacional de Segurança
Alimentar e Nutricional
Tel.: (55 61) 2030 1119
caio.rocha@mds.gov.br

Francisco Fujita de Castro Mello (*suppléant*)
Diretor do Departamento de Fomento
à Produção e à Estruturação Produtiva
Secretaria Nacional de Segurança
Alimentar e Nutricional
Tel.: (55 61) 2030 1162
francisco.mello@mds.gov.br

Canada

Michael Gort (*titulaire*)
Ambassador
Embassy of Canada in Costa Rica,
Honduras and Nicaragua
Tel.: (506) 2242 4456
Michael.Gort@international.gc.ca

Vanessa Blair (*suppléante*)
Acting Senior Multilateral
Affairs Officer
Agriculture and Agri-Food Canada
Tel.: (613) 773 1652
vanessa.blair@agr.gc.ca

PAYS OBSERVATEURS**Allemagne**

Jens Büntjen
Consejero
Embajada de la República Federal
de Alemania en Costa Rica
Tel.: (506) 2290 9091
v@sanj.diplo.de

Turquie

Nuri Kaya Bakkalbasi
Embajador
Embajada de la República de Turquía
en Costa Rica
Tel.: (506) 4700 2104
embajada.sanjose@mfa.gov.tr

**ORGANISMES
INTERNATIONAUX****Institut caribéen de recherche et de
développement agricoles (CARDI)**

Norman Gibson
Head of Science, Technology and
Innovation
Trinidad and Tobago
Tel.: (868) 645 8120 / 8121
ngibson@cardi.org

**Centre agronomique tropical de
recherche et d'enseignement (CATIE)**

Muhammad Ibrahim
Director General
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2551
mibrahim@catie.ac.cr

Mario Piedra
Subdirector General
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2551
mario.piedra@catie.ac.cr

**CANDIDATS AU POSTE DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA**

Manuel Otero
Candidat au poste de Directeur général
de l'IICA pour l'Argentine
moterroj@hotmail.com

Carlos Furche Guajardo
Candidat au poste de Directeur général
de l'IICA pour le Chili
carlos.furche@minagri.gob.cl

**COMITÉ DE RÉVISION DE LA
VÉRIFICATION (CRV)**

Steve Rickrode
Senior Auditor
Deputy Assistant Inspector General for Audit
Office of the Inspector General
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 8001
steven.rickrode@oig.usda.gov

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Víctor M. Villalobos	Directeur général
Lloyd Day	Sous-directeur général
Robert Ahern	Spécialiste principal de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments
José Alfredo Alpízar	Chef de l'Unité de la communication sociale
Miguel A. Árvelo	Représentant de l'IICA au Costa Rica
Evangelina Beltrán	Coordinatrice du Bureau du directeur général
Rocío Bohórquez	Commissaire aux comptes interne
Michel Chartier	Coordinateur des relations diplomatiques et du protocole
Salvador Fernández	Directeur de la coopération technique
James French	Spécialiste principal en compétitivité et durabilité des chaînes agricoles
Miguel García	Représentant de l'IICA aux États-Unis
Ruth Gómez	Directrice de la Division de gestion du talent humain
Héctor Iturbe	Secrétaire technique des organes de direction
Karen Kleinheinz	Directrice de la Division de la gestion financière
Teresa Maldonado	Directrice de la Division de la programmation, du budget et du contrôle
Franklin Marín	Coordinateur du Centre de promotion des capacités techniques et du leadership

Katia Marzall	Spécialiste leader en résilience et en gestion intégrale des risques environnementaux
Manuel Messina	Coordinateur de la Direction de gestion et d'intégration régionale
Byron Miranda	Spécialiste principale en inclusion dans l'agriculture et en territoires ruraux
Diego Montenegro	Directeur de la gestion et de l'intégration régionale
Laura Mora	Chef de la Division des services et du soutien administratif
Carlos O'Farrill	Secrétaire des services institutionnels
Doreen Preston	Coordinatrice de l'Unité de langues
María Rodríguez	Directrice associée de coopération technique
Patricia Ross	Coordinatrice de l'Unité des événements officiels
Federico Sancho	Secrétaire de planification et d'évaluation
Breno Tiburcio	Spécialiste principal en productivité et durabilité de l'agriculture familiale
Vanessa Zamora	Chargée de projets de coopération et de développement

ANNEXE 3 : PERSONNEL DE LA RÉUNION

Secrétariat de la réunion

Secrétaire *ex officio* et Directeur général de l'IICA Victor M. Villalobos

Secrétariat technique Evangelina Beltrán
Héctor Iturbe
Katia Núñez

Organisation logistique Patricia Ross

Conseiller juridique William Berenson

Diffusion et presse

José Alfredo Alpízar
Adriana Araya
Rafael Cartín
Karla Cruz
Andrea Morales
María del Pilar Sancho
Natalia Tencio
Carlos Umaña
Evelyn Vargas
Isaac Zúñiga

Diplomatie et protocole

Michel Chartier

Accueil des participants

Inscription et secrétariat Fanny Carreño

Accueil à l'hôtel Sonia González

Accueil à l'aéroport Ronald Hidalgo
Randy Alexander
Marlon Rodríguez

Accueil en salle de conférence	Marlen Montoya Lidy Astorga Sonia González Keilyn Jiménez Eduardo Lovell Lorena Mata Kembly Phillips Melania Rodríguez
--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Documents et rapport

Classement et distribution	Laura Gutiérrez Silvia Gutiérrez
----------------------------	-------------------------------------

Rédaction des procès-verbaux	Manuel Jiménez Ronald Aragón Nathalia Coto Patricia Matamoros Julio Mora Ana Lucía Obregón Viviana Palmieri Ericka Soto
------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Édition	Máximo Araya
---------	--------------

Coordination de l'interprétation et de la traduction	Doreen Preston
-------------------------------------------------------------	----------------

Interprétation simultanée

Espagnol	Luis Delgadillo Elizabeth Lewis
----------	------------------------------------

Anglais	Thais Pardo Sharona Wolkowicz
---------	----------------------------------

Traduction		
	Espagnol	Olga Vargas
	Anglais	Laura Moya Andrés Vargas
Contrôle et suivi des traductions		Leticia Quirós
Numérisation		
	Espagnol / Anglais	Wendy Esquivel
Audio et enregistrement numérique		David Álvarez Minor Carvajal Dennis Martínez
Services informatiques		Ricardo Montero José Carlos García Marianela Lemaître Olman Vargas
Services de soutien		
Coordination		Laura Mora Rebeca Martínez
Fournitures		German Arroyo Francisco Brenes Eva López
Montage et entretien		Ronald Meneses Minor Carvajal Eduardo Castillo Rafael Flores
Propreté et nettoyage		Grettel Leitón Rocío Mora Lidieth Quesada Ingrid Reyes

Santé	Yeimy Rodríguez
Sécurité	Esteban García William Urbina
Transports	Javier Barboza Carlos Umaña Harold Zumbado

Imprimé par l'Imprimerie de l'IICA
Siège de l'Institut, San José, Costa Rica
L'édition comprend 15 exemplaires imprimés et 6
exemplaires sur CD-ROM



INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

LE SIÈGE / Boîte Postale 55-2200 San José,

Vázquez de Coronado, San Isidro 11101, Costa Rica

Tél.: (+506) 2216-0222 / Fax: (+506) 2216-0233

Adresse électronique: iicahq@iica.int / Site web: www.iica.int